
Rapport des auditeurs indépendants

Aux actionnaires de
Groupe Canaccord Genuity Inc. (anciennement Financière Canaccord Inc.)

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Groupe Canaccord Genuity Inc. (anciennement Financière Canaccord Inc.) qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 mars 2014 et 2013, et les états du résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos les 31 mars 2014 et 2013, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nos audits ont été effectués conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Groupe Canaccord Genuity Inc. (anciennement Financière Canaccord Inc.) aux 31 mars 2014 et 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés
Vancouver, Canada
Le 3 juin 2014

États de la situation financière consolidés

Aux (en milliers de dollars canadiens)	Notes	31 mars 2014	31 mars 2013
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		364 296 \$	491 012 \$
Titres détenus	6	1 143 201	924 337
Créances clients	9	2 785 898	2 513 958
Impôt sur le résultat à recevoir		3 983	—
Total des actifs courants		4 297 378	3 929 307
Actifs d'impôt différé	14	9 735	12 552
Placements	10	9 977	3 695
Matériel et aménagements des locaux loués	11	50 975	42 979
Immobilisations incorporelles	13	131 650	130 283
Goodwill	13	514 907	484 686
		5 014 622 \$	4 603 502 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Dettes bancaires	7	— \$	66 138 \$
Titres vendus à découvert	6	913 913	689 020
Dettes fournisseurs et charges à payer	9, 20	2 877 933	2 726 735
Provisions	24	10 334	20 055
Impôt sur le résultat à payer		10 822	4 428
Contrepartie éventuelle	7	—	14 218
Dettes subordonnées	15	15 000	15 000
Total des passifs courants		3 828 002	3 535 594
Passifs d'impôt différé	14	3 028	2 576
		3 831 030	3 538 170
Capitaux propres			
Actions privilégiées	16	205 641	205 641
Actions ordinaires	17	653 189	638 456
Surplus d'apport		74 037	85 981
Résultats non distribués		144 799	126 203
Cumul des autres éléments du résultat global		91 014	(7 118)
Total des capitaux propres des actionnaires		1 168 680	1 049 163
Participations ne donnant pas le contrôle		14 912	16 169
Total des capitaux propres		1 183 592	1 065 332
		5 014 622 \$	4 603 502 \$

Voir les notes ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration,



PAUL D. REYNOLDS
Administrateur



TERRENCE A. LYONS
Administrateur

États du résultat consolidés

Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Notes	31 mars 2014	31 mars 2013
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			
Commissions et honoraires		361 647 \$	353 125 \$
Financement de sociétés		221 410	145 772
Honoraires de consultation		139 142	179 690
Négociation à titre de contrepartiste		91 313	66 406
Intérêts		24 549	29 199
Divers		17 183	22 930
		855 244	797 122
CHARGES			
Rémunération au rendement		413 289	406 724
Charges salariales		91 135	88 522
Frais de négociation		47 872	43 892
Locaux et matériel		38 461	41 124
Communications et technologie		46 065	49 115
Intérêts		16 359	15 302
Frais d'administration		83 834	89 504
Amortissement		26 786	33 779
Frais de développement		21 369	19 526
Frais de restructuration	24	5 486	31 617
Frais connexes aux acquisitions		—	1 719
		790 656	820 824
Résultat avant impôt sur le résultat		64 588	(23 702)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	14		
Exigible		8 270	8 202
Différé		4 261	(13 129)
		12 531	(4 927)
Résultat net de l'exercice		52 057 \$	(18 775) \$
Résultat net attribuable aux :			
Actionnaires de Groupe Canaccord Genuity Inc. (GCGI)		51 413 \$	(16 819) \$
Participations ne donnant pas le contrôle		644 \$	(1 956) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)			
De base	17	94 125	92 218
Dilué	17	101 993	s. o.
Résultat net par action ordinaire			
De base	17	0,42 \$	(0,31) \$
Dilué	17	0,39 \$	(0,31) \$
Dividendes par action privilégiée de série A	18	1,375 \$	1,375 \$
Dividendes par action privilégiée de série C	18	1,4375 \$	1,4375 \$
Dividendes par action ordinaire	18	0,20 \$	0,20 \$

Voir les notes cjointes.

États du résultat global consolidés

Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2014	31 mars 2013
Résultat net de l'exercice	52 057 \$	(18 775) \$
Autres éléments du résultat global qui seront reclassés dans le résultat net au cours de périodes ultérieures		
Variation nette de la valeur des placements disponibles à la vente (nette de l'impôt de 47 \$ en 2014; 32 \$ en 2013)	(149)	449
Transfert d'un profit net réalisé à la cession d'un actif disponible à la vente (net de l'impôt de 234 \$)	—	(700)
Variation nette des profits latents (pertes latentes) à la conversion des établissements à l'étranger, nette de l'impôt	97 791	(15 033)
Résultat global de l'exercice	149 699 \$	(34 059) \$
Résultat global attribuable aux :		
Actionnaires de GCGI	149 545 \$	(32 421) \$
Participations ne donnant pas le contrôle	154 \$	(1 638) \$

Voir les notes cjointes.

États des variations des capitaux propres consolidés

Aux et pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens)	Notes	31 mars 2014	31 mars 2013
Actions privilégiées au début de l'exercice		205 641 \$	110 818 \$
Actions émises, nettes des frais d'émission		—	97 450
Actions annulées		—	(2 627)
Actions privilégiées à la fin de l'exercice		205 641	205 641
Actions ordinaires au début de l'exercice		638 456	623 739
Actions émises relatives aux paiements fondés sur des actions		21 375	11 926
Actions émises dans le cadre de l'acquisition de Corazon Capital Group Limited (Corazon)		—	1 503
Acquisition d'actions ordinaires dans le cadre du régime d'intéressement à long terme (RILT)		(11 046)	(14 872)
Libération d'actions ordinaires dont les droits sont acquis, achetées par la fiducie pour les avantages du personnel		18 059	17 834
Actions annulées		(26 393)	(814)
Prêts nets destinés à l'achat d'actions ordinaires dont les droits ne sont pas acquis		12 738	(860)
Actions ordinaires à la fin de l'exercice		653 189	638 456
Surplus d'apport au début de l'exercice		85 981	68 336
Attributions du régime d'actions de remplacement lié à l'acquisition de Collins Stewart Hawkpoint plc (CSHP)		(4 612)	6 399
Paiements fondés sur des actions		559	11 445
Actions ordinaires annulées		3 891	(146)
Actions émises dans le cadre de l'acquisition de Corazon		—	(1 503)
Prêts destinés à l'achat d'actions ordinaires dont les droits ne sont pas acquis		(11 782)	1 450
Surplus d'apport à la fin de l'exercice		74 037	85 981
Résultats non distribués au début de l'exercice		126 203	180 748
Résultat net attribuable aux actionnaires de GCGI		51 413	(16 819)
Dividendes sur actions ordinaires	18	(21 055)	(26 006)
Dividendes sur actions privilégiées	18	(11 762)	(11 720)
Résultats non distribués à la fin de l'exercice		144 799	126 203
Cumul des autres éléments du résultat global au début de l'exercice		(7 118)	8 484
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires de GCGI		98 132	(15 602)
Cumul des autres éléments du résultat global à la fin de l'exercice		91 014	(7 118)
Total des capitaux propres des actionnaires		1 168 680	1 049 163
Participations ne donnant pas le contrôle au début de l'exercice		16 169	17 454
Effet de change sur les participations ne donnant pas le contrôle		(751)	353
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		154	(1 638)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		(660)	—
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin de l'exercice		14 912	16 169
Total des capitaux propres		1 183 592 \$	1 065 332 \$

Voir les notes cjointes.

Tableaux des flux de trésorerie consolidés

Notes	31 mars 2014	31 mars 2013
Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens)		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
	52 057 \$	(18 775) \$
Résultat net de l'exercice		
Éléments sans effet de trésorerie		
Amortissement	26 786	33 779
Charge (recouvrement) d'impôt différé	4 261	(13 129)
Charge au titre de paiements fondés sur des actions	19 52 363	60 359
Dépréciation des immobilisations corporelles	—	2 627
Variations des éléments sans effet de trésorerie du fonds de roulement		
(Augmentation) diminution des titres détenus	(193 629)	245 873
(Augmentation) diminution des créances clients	(221 777)	590 090
Augmentation de l'impôt sur le résultat à payer, montant net	2 268	2 963
Augmentation (diminution) des titres vendus à découvert	213 725	(224 590)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs, des charges à payer et des provisions	80 951	(855 728)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	17 005	(176 531)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Diminution de la dette bancaire	(66 138)	(9 003)
Rachat de capital social	(21 117)	—
Acquisition d'actions ordinaires dans le cadre du régime d'intéressement à long terme	(11 046)	(14 872)
Dividendes en espèces versés sur les actions ordinaires	(21 055)	(26 004)
Dividendes en espèces versés sur les actions privilégiées	(11 762)	(11 720)
Remboursement de la facilité de crédit à court terme	—	(150 000)
Émission d'actions privilégiées, nette des frais d'émission d'actions	—	94 823
Diminution des prêts nets destinés à l'achat d'actions ordinaires dont les droits s'acquièrent	—	(13 583)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(131 118)	(130 359)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat de matériel et aménagements des locaux loués	(15 475)	(6 972)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(7 002)	—
Participation dans Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited	(699)	—
Participation dans Canadian First Financial Holdings Limited (Canadian First)	(5 730)	—
Contrepartie éventuelle versée dans le cadre de l'acquisition d'Eden Financial Ltd. (Eden Financial)	(9 129)	—
Acquisition d'Eden Financial, nette de la trésorerie acquise	—	(4 953)
Acquisition de Kenosis Capital Partners	—	(1 182)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(38 035)	(13 107)
Incidence du change sur les soldes de trésorerie	25 432	(3 229)
Diminution de la situation de trésorerie	(126 716)	(323 226)
Situation de trésorerie au début de l'exercice	491 012	814 238
Situation de trésorerie à la fin de l'exercice	364 296 \$	491 012 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Intérêts reçus	22 788 \$	32 689 \$
Intérêts payés	14 877 \$	14 425 \$
Impôt sur le résultat payé	8 359 \$	10 320 \$

Voir les notes cjointes.

Notes des états financiers consolidés

Aux 31 mars 2014 et 2013

et pour les exercices clos les 31 mars 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

NOTE 01

Renseignements sur l'entreprise

Par l'entremise de ses principales filiales, Groupe Canaccord Genuity Inc. (la « Société »), courtier en valeurs mobilières de plein exercice indépendant et de premier plan au Canada, mène des activités sur les marchés des capitaux au Canada, au Royaume-Uni et en Europe, aux États-Unis, en Australie, en Chine, à Singapour et à la Barbade. La Société a aussi des activités de gestion de patrimoine au Canada, au Royaume-Uni et en Europe et en Australie. La Société exerce ses activités dans les deux principaux secteurs de l'industrie des valeurs mobilières : les marchés des capitaux et la gestion de patrimoine. Ensemble, ces activités offrent une vaste gamme de produits de placement complémentaires, de services de courtage et de services de financement de sociétés à la clientèle de la Société composée de particuliers, d'institutions et de sociétés. Le 1^{er} octobre 2013, Financière Canaccord Inc. a été renommée Groupe Canaccord Genuity Inc.

Groupe Canaccord Genuity Inc. a été constitué le 14 février 1997 lorsqu'il a déposé un mémoire et des statuts auprès du directeur du registre des sociétés (Registrar of Companies) de la Colombie-Britannique en vertu de la loi intitulée *Company Act* (Colombie-Britannique); il est maintenu sous le régime de la loi intitulée *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique). Le siège social de la Société est sis au Suite 2200 – 609 Granville Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1H2, et son bureau principal est sis au Suite 1000 – 840 Howe Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6Z 2M1.

Les actions ordinaires de la Société sont cotées sous le symbole CF à la Bourse de Toronto (TSX) et sous le symbole CF. à la Bourse de Londres (LSE). Les actions privilégiées de série A de la Société sont négociées à la TSX sous le symbole CF.PR.A. Les actions privilégiées de série C de la Société sont négociées à la TSX sous le symbole CF.PR.C.

Les produits et le résultat tirés des activités de la Société connaissent de grandes variations d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison de facteurs qui ne dépendent pas de la Société. Ses activités sont assujetties à la situation générale sur les marchés des actions et des obligations à l'échelle mondiale.

NOTE 02

Base d'établissement

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les états financiers consolidés ont été établis selon le coût historique, sauf pour les instruments financiers qui ont été évalués à la juste valeur, comme il est prescrit par les méthodes comptables pertinentes.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens et toutes les valeurs le sont en milliers de dollars, sauf indication contraire.

Le conseil d'administration de la Société a autorisé la publication des présents états financiers consolidés audités le 3 juin 2014.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société, de ses filiales et d'entités *ad hoc* contrôlées.

Les résultats financiers d'une filiale ou d'une entité *ad hoc* contrôlée doivent être consolidés si la Société acquiert le contrôle. Il y a contrôle lorsqu'une entité est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans les états du résultat à compter de la date réelle de l'acquisition ou jusqu'à la date réelle de la cession, selon le cas.

Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés. Dans les cas où une méthode comptable d'une filiale diffère des méthodes comptables de la Société, la Société a effectué les ajustements appropriés pour assurer leur conformité aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés. Les états financiers des filiales sont dressés pour la même période de présentation de l'information financière que ceux de la société mère.

UTILISATION DE JUGEMENTS, D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES

La préparation d'états financiers consolidés exige de la direction qu'elle porte des jugements, effectue des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur les notes explicatives et sur l'information à fournir à l'égard des actifs éventuels et des passifs éventuels à la date de clôture. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses. Les estimations significatives touchent les paiements fondés sur des actions, l'impôt sur le résultat, l'évaluation des actifs d'impôt différé, la perte de valeur du goodwill, les immobilisations incorporelles et les autres actifs à long terme, les provisions pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers et les provisions.

Consolidation

Bien qu'elle ne détienne pas plus de la moitié des actions avec droit de vote de Canaccord Genuity (Australia) Limited (anciennement Canaccord BGF), la Société a évalué son accord contractuel avec les autres actionnaires et le pouvoir qu'elle détient sur les politiques financières et opérationnelles de Canaccord Genuity (Australia) Limited et elle a déterminé qu'elle devrait procéder à la consolidation en vertu de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10). La situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de Canaccord Genuity (Australia) Limited ont donc été consolidés. La Société a aussi comptabilisé une participation ne donnant pas le contrôle de 50 % représentant la portion de l'actif net identifiable de Canaccord Genuity (Australia) Limited qui n'appartient pas à la Société. À la date d'acquisition, la participation ne donnant pas le contrôle a été établie au moyen de la méthode de la consolidation proportionnelle. Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués à la participation ne donnant pas le contrôle et aux propriétaires de la société mère.

La Société détient une fiducie pour les avantages du personnel (notes 19 et 20), soit une entité *ad hoc*, afin de remplir ses obligations envers ses employés qui découlent des régimes de paiements fondés sur des actions. La fiducie pour les avantages du personnel a été consolidée conformément à l'IFRS 10 puisque ses activités sont menées au nom de la Société et que la Société conserve la majorité des avantages et des risques liés à cette fiducie.

Paiements fondés sur des actions

La Société détermine le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres et des transactions réglées en trésorerie conclues avec des employés et des administrateurs selon la juste valeur des attributions. La juste valeur est calculée d'après les cours du marché observables ou au moyen d'un modèle d'évaluation approprié. Le recours à des modèles d'évaluation des options aux fins de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation d'hypothèses hautement subjectives, notamment la volatilité attendue des cours, la échéance attendue, la durée de vie attendue de l'attribution et le taux de dividende attendu. Toute modification apportée aux hypothèses subjectives peut avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Les hypothèses et modèles utilisés pour l'estimation de la juste valeur des paiements fondés sur des actions, le cas échéant, figurent à la note 19.

Impôt sur le résultat

La comptabilisation des passifs d'impôt sur le résultat exige de la direction qu'elle effectue des estimations et qu'elle porte des jugements à l'égard du résultat ultime des déclarations et des cotisations fiscales. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La Société exerce ses activités dans diverses juridictions fiscales et est assujettie à des cotisations individuelles par ces juridictions. Les déclarations fiscales peuvent faire intervenir des questions complexes, dont la résolution peut se prolonger considérablement en cas d'un litige ou d'une nouvelle cotisation par les administrations fiscales. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les pertes fiscales non utilisées dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables auxquels ces pertes fiscales pourront être imputées. La direction doit faire preuve de beaucoup de jugement pour déterminer le montant de l'actif d'impôt différé qui peut être comptabilisé en fonction du moment où les bénéfices imposables futurs seront réalisés et de leur montant.

L'interprétation de règlements fiscaux complexes, la modification de la législation fiscale et le montant des bénéfices imposables futurs, ainsi que le moment où ils seront réalisés, comportent de nombreuses incertitudes. La Société établit des provisions pour impôt d'après des estimations raisonnables à l'égard des conséquences possibles des contrôles par l'administration fiscale respective des pays dans lesquels elle exerce ses activités. Le montant de ces provisions est fondé sur divers facteurs, comme l'expérience de contrôles fiscaux précédents de la Société.

Perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an ou lorsqu'un événement ou un changement de circonstances indique qu'une dépréciation a pu se produire, afin d'assurer que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont attribués est supérieure ou égale à leur valeur comptable.

Pour déterminer la valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité, la direction a recours à des modèles d'évaluation qui prennent en compte des facteurs comme le résultat projeté, le multiple cours-bénéfice, l'exonération des redevances liées aux marques et les taux d'actualisation. La direction doit faire preuve de jugement pour choisir l'approche de détermination de la valeur recouvrable et formuler les hypothèses requises. Ce jugement peut influencer sur la valeur recouvrable et sur toute réduction de valeur pour dépréciation. Les hypothèses clés utilisées pour déterminer les valeurs recouvrables des diverses unités génératrices de trésorerie sont présentées à la note 13.

Dépréciation des autres actifs à long terme

La Société évalue ses actifs à long terme amortissables à la date de clôture pour déterminer s'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier. Si un tel indice existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif au moyen des meilleures estimations de la direction et de l'information disponible.

Provision pour pertes sur créances

La Société comptabilise des provisions pour pertes sur créances associées aux créances clients, prêts, avances et autres créances. La Société constitue une provision pour pertes sur créances en fonction de l'estimation faite par la direction des valeurs non recouvrables probables. Il faut faire preuve de jugement à l'égard du moment où il faut constituer une provision pour pertes sur créances et du montant des provisions spécifiques requises, en tenant compte de la solvabilité de la contrepartie, des tendances économiques actuelles et de l'expérience. Les soldes des créances clients sont en général garantis par des titres; par conséquent, la provision est habituellement établie après avoir tenu compte de la valeur de marché de la garantie, le cas échéant.

Évaluation des instruments financiers

La Société évalue ses instruments financiers à la juste valeur au moment de leur comptabilisation initiale. La juste valeur est calculée d'après les cours de marché fournis par des sources indépendantes, s'ils sont disponibles. Si aucun cours de marché n'est disponible, la juste valeur est calculée au moyen de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles, comme la volatilité attendue et les décotes de liquidité, proviennent de données de marché observables, si possible, mais si aucune donnée observable n'est disponible, le jugement est requis pour sélectionner ou déterminer les données à utiliser pour le modèle d'évaluation de la juste valeur.

L'estimation des facteurs qui peuvent influencer sur la juste valeur et l'estimation des justes valeurs en général comporte inévitablement un degré d'incertitude et d'imprécision, surtout lorsque aucune donnée observable n'est disponible. Toute modification des hypothèses et des données utilisées pour évaluer les instruments financiers pourrait avoir une incidence sur les justes valeurs présentées.

Provisions

La Société comptabilise une provision pour les questions juridiques en suspens ou en cours et les enquêtes réglementaires. La détermination des provisions liées aux questions juridiques fait appel au jugement de la direction après consultation d'un conseiller juridique, qui prend en compte des facteurs comme le montant de la réclamation, la possibilité d'une action fautive d'un employé de la Société et les précédents. Des provisions pour litiges éventuels sont comptabilisées par la Société lorsqu'il est probable que celle-ci subira une perte par suite d'un événement passé et que le montant de la perte peut être estimé de manière fiable. La Société comptabilise également les provisions liées aux frais de restructuration lorsque les critères de comptabilisation s'appliquant aux provisions sont respectés.

NOTE 03**Adoption de nouvelles normes et de normes révisées et modifications futures des méthodes comptables**

Le 1^{er} avril 2013, la Société a adopté certaines normes et modifications, comme il est indiqué ci-après.

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers* (IAS 1), introduisent un groupe d'éléments présentés dans les autres éléments du résultat global. Les éléments qui peuvent être reclassés (ou recyclés) dans le résultat à un certain moment doivent être présentés séparément des éléments qui ne seront jamais reclassés. Il n'y a pas eu de changement à la présentation des éléments contenus dans les autres éléments du résultat global et du résultat net par suite de l'adoption de ces modifications à l'IAS 1. Tous les montants actuellement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global seront reclassés dans le résultat net au cours de périodes ultérieures.

NORMES DE CONSOLIDATION

L'IASB a publié les normes suivantes en mai 2011. Ces normes ont été appliquées par la Société de manière rétrospective en date du 1^{er} avril 2013.

IFRS 10, États financiers consolidés (IFRS 10)

L'IFRS 10 établit un modèle de contrôle unique qui s'applique à toutes les entités, y compris les entités *ad hoc*. L'IFRS 10 remplace les volets de la Norme comptable internationale (IAS) 27, *États financiers consolidés et individuels*, norme précédemment en vigueur, qui portait sur les états financiers consolidés, de même que l'interprétation SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*. L'IFRS 10 modifie la définition du contrôle de sorte qu'un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Cette norme a remplacé l'approche précédente qui mettait l'accent sur le contrôle juridique ou sur l'exposition aux risques et aux avantages, selon la nature de l'entité. L'adoption de l'IFRS 10 n'a pas eu d'incidence sur les entités consolidées de la Société.

IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (IFRS 12)

L'IFRS 12 comprend les informations à fournir relativement aux filiales, au partenariat et aux entreprises associées, et introduit de nouvelles exigences pour les entités structurées non consolidées. Les exigences de l'IFRS 12 sont plus étendues que les obligations d'information antérieures relativement aux filiales. La Société détient des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales. Toutefois, il n'y a pas d'entité structurée non consolidée. Les informations à fournir additionnelles requises par cette norme sont présentées à la note 8.

AUTRES NORMES**IFRS 13, Évaluation de la juste valeur (IFRS 13)**

L'IFRS 13 est une norme complète qui définit la juste valeur et établit un cadre unique pour l'évaluation de la juste valeur. L'IFRS 13 établit un cadre unique de directives pour toutes les évaluations de la juste valeur aux termes des IFRS. L'IFRS 13 ne modifie pas les cas où une entité doit utiliser la juste valeur; elle fournit plutôt des directives sur la manière d'effectuer l'évaluation de la juste valeur selon les IFRS lorsque la juste valeur est requise ou permise. L'IFRS 13 définit la juste valeur comme étant une valeur de sortie. L'application prospective de l'IFRS 13 n'a pas eu d'incidence importante sur les évaluations de la juste valeur menées par la Société.

L'IFRS 13 requiert également des informations spécifiques relatives aux actifs et aux passifs évalués à la juste valeur. Lorsqu'elles sont requises, les informations additionnelles sont fournies dans les notes propres aux actifs et aux passifs évalués à la juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs est présentée à la note 7.

IAS 19 (révisée), Avantages du personnel (IAS 19R)

Les modifications à l'IAS 19R comprennent de nombreux changements à la comptabilisation des régimes d'avantages du personnel, y compris les régimes de retraite à prestations définies et les informations à fournir à cet égard, et apportent des précisions sur la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi et des indemnités de cessation d'emploi. Les modifications n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers – modifications de l'IAS 36, Dépréciation d'actifs (IAS 36)

Les modifications à l'IAS 36 visent à restreindre l'obligation de fournir la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) aux périodes au cours desquelles une perte de valeur a été comptabilisée ou reprise. De plus, les modifications à l'IAS 36 étendent et clarifient les obligations d'information applicables lorsque la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT a été déterminée sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Les modifications entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014. La Société a appliqué cette norme de manière anticipée et rétrospective.

NOTE 04**Modifications futures des méthodes comptables**

La Société surveille les modifications potentielles aux normes qui sont proposées par l'IASB et analyse l'incidence qu'elles pourraient avoir sur ses activités. Les modifications potentielles sont les suivantes :

INSTRUMENTS FINANCIERS

L'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), a été publiée en novembre 2009 et modifiée en octobre 2010 et en novembre 2013, et remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Le projet a été divisé en trois phases : classement et évaluation, dépréciation d'actifs financiers et comptabilité de couverture. L'IFRS 9 exige que les actifs financiers soient évalués au coût amorti ou à la juste valeur en fonction des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels et du modèle que suit la Société pour la gestion des actifs. Dans l'ensemble, le classement et l'évaluation des passifs financiers demeurent inchangés. Toutefois, des révisions ont été apportées à la comptabilisation des variations de la juste valeur d'un passif financier attribuables aux variations du risque de crédit associé à ce passif. Les profits ou les pertes causé(e)s par les variations du risque de crédit de l'entité associé à ces passifs ne sont plus comptabilisé(e)s en résultat net, mais sont plutôt porté(e)s dans les autres éléments du résultat global.

La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9 est le 1^{er} janvier 2018, et l'adoption anticipée est permise. La Société évalue toujours l'incidence de ces changements.

IAS 32, Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers (IAS 32)

En décembre 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 32 visant à clarifier les exigences pour la compensation des instruments financiers et à remédier au manque d'uniformité dans la pratique courante dans l'application des critères de compensation de l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. Les modifications, qui doivent être appliquées de manière rétrospective, entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, et l'application anticipée est permise. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence des modifications sur ses états financiers.

DIVERS**International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) 21, Droits ou taxes**

En mai 2013, l'IASB a publié une nouvelle interprétation de l'IFRIC, IFRIC 21, *Droits ou taxes*, qui donne des directives sur le moment où il faut comptabiliser un passif au titre des droits ou des taxes imposés par un gouvernement, tant pour les droits et les taxes comptabilisés selon l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, que pour ceux dont l'échéance et le montant sont certains. Cette interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence de cette interprétation sur ses états financiers.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients (IFRS 15)

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. L'IFRS 15 précise de quelle façon et à quel moment les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés, et elle impose aux entités qu'elles fournissent des informations plus adéquates et plus pertinentes aux utilisateurs des états financiers. La norme annule et remplace l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IAS 11, *Contrats de construction*, et un certain nombre d'interprétations relatives aux produits des activités ordinaires. L'adoption de cette norme est obligatoire pour toutes les entités présentant leur information financière conformément aux IFRS et elle s'applique à la quasi-totalité des contrats conclus avec des clients, les principales exceptions étant : les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance. L'IFRS 15 s'applique aux premiers états financiers annuels en IFRS d'une entité pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. Cette norme est obligatoire et son application anticipée est permise. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence de ces modifications sur ses états financiers.

NOTE 05

Résumé des principales méthodes comptables**REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES**

Les regroupements d'entreprises ont été comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond au total de la contrepartie transférée, évalué à la juste valeur à la date d'acquisition, et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle de l'entreprise acquise. Pour tout regroupement d'entreprises, la Société détermine si elle évalue la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise à la juste valeur ou selon la quote-part de la juste valeur des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. Les coûts d'acquisition sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation selon l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants (ou des groupes destinés à être cédés) classés comme étant détenus en vue de la vente selon l'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, qui sont comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Toute contrepartie éventuelle qui sera transférée par l'acquéreur est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition à la meilleure estimation de ce montant. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle inscrite au passif sont comptabilisées dans les états du résultat.

Le goodwill découlant de l'acquisition est comptabilisé à titre d'actif et initialement évalué au coût, soit l'excédent de la contrepartie transférée sur la juste valeur des actifs nets identifiables qui ont été acquis et des passifs qui ont été repris. Si la juste valeur de l'actif net acquis excède le total de la contrepartie transférée, la différence est comptabilisée dans les états du résultat.

Par suite de la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût, après déduction du cumul des pertes de valeur. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans chacun des regroupements d'entreprises doit, à partir de la date d'acquisition, être affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie de la Société qui devraient bénéficier des regroupements correspondants, que d'autres actifs ou passifs de la société acquise soient ou non affectés à ces unités.

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES ET DES COMPTES DE FILIALES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la Société. Chaque filiale de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle, et les éléments inclus dans les états financiers de chaque filiale sont évalués au moyen de la monnaie fonctionnelle.

Transactions et soldes

Les transactions en monnaies étrangères sont initialement comptabilisées par la Société et ses filiales au cours de change de leur monnaie fonctionnelle respective en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis par la Société et ses filiales dans leur monnaie fonctionnelle respective au cours de change en vigueur à la date de clôture. Toutes les différences de conversion sont comptabilisées dans les états du résultat consolidés.

Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis par la Société et ses filiales dans leur monnaie fonctionnelle respective aux cours historiques. Les éléments non monétaires évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

Conversion des filiales étrangères

Les actifs et les passifs des filiales étrangères ayant une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date de clôture, et les produits des activités ordinaires et les charges sont convertis aux cours de change moyens en vigueur pendant la période. Les profits latents ou pertes latentes découlant de la conversion des filiales étrangères sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. En cas de cession d'un établissement à l'étranger, la composante des autres éléments du résultat global liée à cet établissement est comptabilisée dans les états du résultat consolidés.

La Société détient également des actifs et des passifs monétaires qui sont des montants à recevoir des établissements à l'étranger ou à payer à ceux-ci. Si le règlement de ces montants à recevoir ou à payer n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible, les écarts de change sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global, ces montants à recevoir et à payer représentant une partie du placement net dans des établissements à l'étranger.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises séparément sont évaluées au coût lors de la comptabilisation initiale. Le coût des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition. Par suite de la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles identifiables sont comptabilisées au coût, après déduction de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé aux états du résultat consolidés à titre de charge d'amortissement.

La Société doit apprécier si la durée d'utilité des immobilisations incorporelles identifiables est déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles identifiables à durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée de vie économique et soumises à des tests de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle identifiable peut s'être dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle identifiable sont passés en revue au moins une fois l'an à la clôture de chaque exercice.

Les immobilisations incorporelles identifiables à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises annuellement à un test de dépréciation.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre des acquisitions de Marchés des capitaux Genuity (Genuity), de la participation de 50 % dans Canaccord Genuity (Australia) Limited (Canaccord Genuity Australia), Collins Stewart Hawkpoint plc (CSHP) et Eden Financial comprennent les marques, les relations clients, les ententes de non-concurrence, les permis de négociation et la technologie qui ont une durée déterminée et qui sont amortis d'une manière linéaire sur leur durée d'utilité estimative. Les périodes d'amortissement estimatives de ces immobilisations incorporelles amortissables sont comme suit :

	Genuity	Canaccord Genuity Australia	CSHP	Eden Financial
Marques	Durée indéterminée	s. o.	s. o.	s. o.
Relations clients	11 ans	5 ans	8 à 24 ans	8 ans
Ententes de non-concurrence	5 ans	4,5 ans	s. o.	s. o.
Permis de négociation	s. o.	Durée indéterminée	s. o.	s. o.
Technologie	s. o.	s. o.	3 ans	s. o.

Les permis de négociation acquis dans le cadre de l'acquisition d'une participation de 50 % dans Canaccord Genuity Australia sont considérés comme ayant une durée de vie indéterminée du fait qu'ils devraient offrir à la Société des avantages sur une période continue. Les marques acquises dans le cadre de l'acquisition de Genuity sont considérées comme ayant une durée indéterminée du fait qu'elles offriront à la Société des avantages sur une période continue.

Frais de développement des technologies

Les dépenses de développement des technologies d'un projet individuel sont comptabilisées à titre d'immobilisations incorporelles lorsque la Société peut démontrer la faisabilité technique de l'actif en question. L'actif est comptabilisé au coût, après déduction de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement de l'actif commence lorsque son développement est terminé et que l'actif est prêt à être mis en service. L'actif est amorti sur la période des avantages futurs prévus.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

La Société évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Si une telle indication existe, ou si un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité d'un actif ou d'une UGT. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif isolé à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme étant déprécié, et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et la perte de valeur est comptabilisée dans les états du résultat consolidés.

Afin de déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les calculs de dépréciation de la Société sont fondés sur les calculs budgétaires annuels, qui sont préparés individuellement pour chacune des UGT de la Société auxquelles les actifs isolés sont attribués. Ces calculs budgétaires couvrent généralement une période de cinq ans. Un taux de croissance à long terme est ensuite calculé et appliqué aux projections de flux de trésorerie futurs après la cinquième année.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les états du résultat consolidés.

Pour les actifs autres que le goodwill, la Société effectue une évaluation à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication que les pertes de valeur comptabilisées antérieurement n'existent plus ou ont diminué. Si une telle indication existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou des UGT. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement est reprise seulement si les hypothèses utilisées afin de déterminer la valeur recouvrable de l'actif ont changé depuis la plus récente perte de valeur comptabilisée. La reprise est limitée afin que la valeur comptable de l'actif n'excède pas sa valeur recouvrable ou n'excède pas la valeur comptable qui aurait été calculée, nette de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours des exercices antérieurs. Une telle reprise est comptabilisée dans les états du résultat consolidés.

Les actifs suivants ont des caractéristiques précises pour les tests de dépréciation :

Goodwill

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque année, au 31 mars, et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation.

Une perte de valeur est calculée pour le goodwill en évaluant la valeur recouvrable de chaque UGT (ou groupe d'UGT) à laquelle se rapporte le goodwill. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises au cours de périodes futures.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au niveau de l'UGT chaque année, au 31 mars, et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts en espèces, les titres de papier commercial et les acceptations bancaires ayant une échéance de moins de trois mois à partir de la date d'achat.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des entités et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre entité.

i] Actifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

À la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, des prêts et créances, des placements détenus jusqu'à leur échéance ou des actifs financiers disponibles à la vente, le cas échéant.

Les actifs financiers sont comptabilisés lorsque l'entité devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. En ce qui a trait aux actifs financiers, le principe de la comptabilisation à la date de transaction s'applique, la date de transaction étant la date à laquelle la Société s'engage à acheter ou à vendre l'actif.

Tous les actifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans les états du résultat consolidés lorsqu'engagés. Les coûts de transaction engagés pour tous les instruments financiers autres que ceux classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont inclus dans le coût de l'actif.

Classement et évaluation ultérieure

Actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers détenus à des fins de transaction et les actifs financiers désignés à la comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers acquis aux fins des activités de négociation sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur, les profits latents et pertes latentes en découlant étant comptabilisés dans les états du résultat consolidés. En outre, l'IAS 39 permet à une entité de désigner un instrument financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale ou de l'adoption de cette norme même si cet instrument ne répond pas à tous autres égards à la définition d'un instrument classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net tel qu'il est précisé dans l'IAS 39, dans la mesure où la juste valeur peut être déterminée de manière fiable. La Société n'a désigné aucun actif financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers de la Société classés comme détenus à des fins de transaction comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les titres détenus, y compris les instruments financiers dérivés.

La Société évalue périodiquement le classement de ses actifs financiers comme détenus à des fins de transaction, si son intention de vendre les actifs financiers à court terme est toujours appropriée. Lorsque la Société est dans l'incapacité de négocier ces actifs financiers parce que les marchés sont inactifs ou que la direction modifie considérablement son intention de les vendre dans un avenir prévisible, la Société peut décider, dans des cas rares, de reclasser ces actifs financiers.

Actifs financiers classés comme disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, nettes de l'impôt, jusqu'à ce que les actifs soient vendus ou dépréciés, auquel moment la variation est comptabilisée dans le résultat net de l'exercice. Les placements en instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente pour lesquels on ne dispose pas de prix cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur, sauf si la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable. Les investissements de la Société dans Euroclear et Canadian First Financial Holdings Limited sont classés comme disponibles à la vente et évalués à leur juste valeur estimée.

Actifs financiers classés comme prêts et créances et comme détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers classés comme prêts et créances et comme détenus jusqu'à l'échéance sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, moins les pertes de valeur. Le coût amorti est calculé en tenant compte de la prime ou de l'escompte à l'acquisition et des honoraires ou des frais qui sont une partie intégrante de la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif est inclus dans les états du résultat consolidés. La Société classe les créances clients comme prêts et créances. La Société ne possédait pas de placements détenus jusqu'à leur échéance au cours des exercices clos les 31 mars 2014 et 2013.

Dépréciation d'actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est réputé être déprécié s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que ces événements ont eu une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

S'il existe une indication objective de dépréciation, le montant de la perte est comptabilisé dans les états du résultat consolidés et est évalué comme l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé essentiellement lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie générés par cet actif sont échus ou que la Société a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie générés par cet actif.

ii) Passifs financiers**Comptabilisation initiale et évaluation**

À la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, ou comme prêts et emprunts. Tous les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée, dans le cas des autres passifs financiers, des coûts de transaction directement attribuables.

Classement et évaluation ultérieure

Passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net incluent les passifs financiers détenus à des fins de transaction et les passifs financiers désignés à la comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être vendus dans un proche avenir. Les profits ou les pertes sur les passifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans les états du résultat. La Société n'a désigné aucun passif financier qui ne répondait pas à tous autres égards à la définition de passif à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale à titre de passif à la juste valeur par le biais du résultat net. La dette bancaire, la contrepartie éventuelle et les titres vendus à découvert, y compris les instruments financiers dérivés, sont classés comme détenus à des fins de transaction et comptabilisés à la juste valeur.

Passifs financiers classés comme prêts et emprunts

Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers classés comme prêts et emprunts sont évalués ultérieurement au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et les pertes sont comptabilisés dans les états du résultat au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et emprunts comprennent les dettes fournisseurs et charges à payer et la dette subordonnée. La valeur comptable des prêts et emprunts s'approche de leur juste valeur.

iii] Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est comptabilisé dans les états de la situation financière consolidés si, et seulement si, la Société a un droit juridique exécutoire de compensation des montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

iv] Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de la valeur des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des indices ou des taux de change.

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change lié aux règlements de titres en monnaie étrangère en attente. La juste valeur de ces contrats est minime en raison de la courte durée jusqu'à leur échéance. Les profits et les pertes réalisés et latents qui ont trait à ces contrats sont comptabilisés dans les états du résultat consolidés au cours de la période visée.

La Société négocie des contrats à terme standardisés qui sont des contrats d'achat ou de vente de montants standardisés d'un instrument financier, à une date et à un prix futurs prédéterminés, selon les modalités précisées par un marché à terme réglementé, et sont susceptibles d'appels de marge au comptant quotidiens. La Société négocie des contrats à terme standardisés afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt, le risque de courbe de rendement et le risque de liquidité.

La Société négocie également des contrats à terme, lesquels sont des contrats non standardisés d'achat ou de vente d'un instrument financier à une date future et à un prix prédéterminé. La Société négocie des contrats à terme afin de tenter d'atténuer le risque de change sur les règlements de titres en monnaie étrangère en attente.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La Société évalue les instruments financiers à la juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière. La juste valeur est le prix qui serait reçu à la vente d'un actif, ou versé au transfert d'un passif, dans le cadre d'une transaction volontaire entre des participants au marché, à la date d'évaluation. L'évaluation de la juste valeur est fondée sur l'hypothèse que la transaction de vente d'un actif ou de transfert d'un passif est réalisée sur le marché principal de l'actif ou du passif ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

Lorsqu'ils sont disponibles, les cours du marché ou les cotations de courtiers (le cours acheteur pour les positions acheteur et le cours vendeur pour les positions vendeur), sans aucune déduction au titre des coûts de transaction, sont utilisés afin de déterminer la juste valeur. Dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation appropriées et fiables. Ces techniques peuvent comprendre l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles d'évaluation. Les techniques d'évaluation peuvent nécessiter l'utilisation d'estimations ou d'hypothèses posées par la direction s'il n'existe pas de données de marché observables. Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable au moyen d'une technique d'évaluation, l'instrument financier est évalué au coût.

La Société classe ses évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux. La hiérarchie accorde un ordre de priorité aux données utilisées dans les techniques d'évaluation de la Société. Un niveau est attribué à chaque évaluation à la juste valeur en fonction des données de plus bas niveau ayant une importance dans l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble (voir la note 7). Dans le cas des actifs et des passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers consolidés sur une base récurrente, la Société détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant le classement (en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

TITRES DÉTENUS ET TITRES VENDUS À DÉCOUVERT

Les titres détenus et les titres vendus à découvert sont comptabilisés à la juste valeur d'après le prix coté sur un marché actif ou selon un modèle d'évaluation, s'il n'y a pas de prix de marché disponible. Les profits latents et les pertes latentes sont présentés en résultat. Certains titres détenus ont été donnés en garantie pour les transactions d'emprunt de titres. Les titres détenus et les titres vendus à découvert sont classés comme instruments financiers détenus à des fins de transaction.

PRÊT ET EMPRUNT DE TITRES

La Société exerce des activités de prêt et d'emprunt de titres principalement pour faciliter le processus de règlement des titres. Ces arrangements sont généralement à court terme, des intérêts étant reçus lorsque les montants en trésorerie sont livrés et des intérêts étant versés lorsque les montants en trésorerie sont reçus. Les titres empruntés et les titres prêtés sont comptabilisés au montant des garanties en trésorerie livrées et reçues dans le cadre des transactions. Les transactions d'emprunt de titres exigent que la Société dépose un montant en trésorerie, des lettres de crédit ou une autre garantie auprès du prêteur. Pour les titres prêtés, la Société reçoit une garantie sous la forme d'un montant en trésorerie ou sous une autre forme qui est généralement supérieure à la valeur marchande des titres prêtés. La Société surveille chaque jour la juste valeur des titres prêtés et empruntés par rapport à la garantie en trésorerie et, le cas échéant, elle peut exiger que les contreparties déposent une garantie additionnelle ou elle peut remettre la garantie déposée pour s'assurer que ces transactions sont assorties d'une garantie suffisante.

Les transactions de prise en pension et de mise en pension de titres représentent des transactions de financement garanties. La Société reçoit des titres pris en pension, assure la livraison des titres mis en pension, surveille chaque jour la valeur de marché de ces titres et donne ou reçoit une garantie additionnelle, s'il y a lieu.

La Société gère son risque de crédit en établissant des limites globales par client pour ces transactions et en surveillant le respect de ces limites. L'intérêt gagné sur les garanties en trésorerie est fondé sur un taux variable.

COMPTABILISATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à la Société et que l'on peut évaluer ces avantages de façon fiable. La Société évalue ses ententes génératrices de produits pour déterminer si elle agit à titre de contrepartiste ou d'intermédiaire.

Les produits tirés des commissions et des honoraires comprennent les produits générés par les services de courtage à la commission, qui sont comptabilisés à la date de transaction, et ceux générés par la vente de produits et services tarifés, qui sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les titres achetés aux fins des transactions liées aux clients sont présentés comme des pertes de facilitation nettes et comptabilisés comme une réduction des produits des commissions. Les pertes de facilitation pour l'exercice clos le 31 mars 2014 ont totalisé 14,8 millions \$ (15,4 millions \$ au 31 mars 2013).

Les produits tirés des services de financement de sociétés comprennent les honoraires de prise ferme et les commissions gagnées sur les transactions de financement de sociétés. Les produits tirés des prises fermes et des autres transactions de financement de sociétés sont comptabilisés lorsque la transaction sous-jacente est conclue aux termes du mandat et que les produits correspondants peuvent être raisonnablement établis.

Les honoraires de consultation se composent des honoraires de gestion et de consultation qui sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Ils comprennent également les produits tirés des activités de fusions et acquisitions, qui sont comptabilisés lorsque la transaction sous-jacente est conclue aux termes du mandat et que les produits correspondants peuvent être raisonnablement établis.

Les produits tirés de la négociation à titre de contrepartiste consistent en des produits gagnés dans le cadre des transactions de négociation à titre de contrepartiste et sont constatés selon la date de transaction.

Les produits d'intérêts sont constitués de l'intérêt gagné sur les comptes sur marge des particuliers, de l'intérêt gagné sur les soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de la Société, de l'intérêt gagné sur la trésorerie livrée à l'appui des activités d'emprunt de titres et des dividendes gagnés sur les titres détenus. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi.

Les produits divers comprennent les profits ou les pertes de change, les produits tirés de nos services de courtage de correspondance et les produits tirés des frais d'administration.

MATÉRIEL ET AMÉNAGEMENTS DES LOCAUX LOUÉS

Le matériel informatique, le mobilier et le matériel, et les aménagements des locaux loués sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est comptabilisé comme suit :

Matériel informatique	33 %, solde dégressif
Mobilier et matériel	10 % à 20 %, solde dégressif
Aménagements des locaux loués	Méthode linéaire, sur la plus courte entre la durée d'utilité ou la durée des baux respectifs

Un élément d'immobilisation corporelle et toute partie spécifique initialement comptabilisée sont décomptabilisés lors de leur sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou de leur sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé comme l'écart entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'actif) est inclus dans les états du résultat consolidés au moment de la décomptabilisation de l'actif.

La valeur résiduelle de l'actif, sa durée d'utilité et la méthode d'amortissement utilisée sont examinées chaque date de clôture et ajustées prospectivement, le cas échéant.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Impôt exigible

Les actifs et les passifs d'impôt exigible pour la période considérée sont évalués au montant que la Société s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales ou qui leur sera versé. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour calculer les montants sont ceux qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la date de présentation de l'information financière dans les pays où la Société exerce ses activités et génère un résultat fiscal.

La direction évalue périodiquement les positions adoptées dans les déclarations fiscales à l'égard de situations pour lesquelles les réglementations fiscales applicables prêtent à interprétation et établit des provisions le cas échéant.

L'impôt exigible lié aux éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres est comptabilisé dans les capitaux propres et non dans les états du résultat consolidés.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable. Cette méthode exige que l'impôt différé reflète les effets de l'impôt différé attendu des différences temporaires à la date de clôture entre la valeur comptable des actifs et passifs aux fins des états financiers et leur base fiscale.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans le cas où elles sont générées par des placements dans des filiales si la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles, le report en avant de crédits d'impôt non utilisés et le report en avant des pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable auquel ces différences temporaires déductibles, le report en avant de crédits d'impôt non utilisés et les pertes fiscales non utilisées pourront être imputés. La valeur comptable d'un actif d'impôt différé est revue à la date de clôture et est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou d'une partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont évalués chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour les différences temporaires imposables dans le cas de placements dans des filiales où le passif d'impôt différé est généré par des profits non distribués et des écarts de change, la Société étant capable de contrôler la date à laquelle ces différences temporaires s'inverseront. La Société ne prévoit pas ou n'a pas l'intention de prendre des mesures qui feraient en sorte que les différences temporaires s'inversent dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'impôt différé est passé à titre de charges ou de produits dans les états du résultat, sauf s'il concerne des éléments directement crédités dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt différé est imputé directement aux capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser un actif d'impôt exigible et un passif d'impôt exigible et lorsque l'actif et le passif d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale auprès de la même entité imposable.

Taxe sur les ventes

Les produits des activités ordinaires, les charges et les actifs sont comptabilisés nets du montant de la taxe sur les ventes, sauf si le montant de la taxe sur les ventes engagée n'est pas recouvrable auprès de l'administration fiscale. Dans ce cas, la taxe sur les ventes est comptabilisée à titre de partie du coût d'acquisition de l'actif ou à titre de partie d'un élément de la charge. Le montant net de la taxe sur les ventes recouvrable auprès de l'administration fiscale ou exigible par celle-ci est inclus dans les créances clients ou les dettes fournisseurs dans les états de la situation financière consolidés.

ACTIONS AUTODÉTENUES

Les instruments de capitaux propres faisant partie du capital autorisé de la Société qui sont rachetés (actions autodétenues) sont comptabilisés au coût et déduits des capitaux propres. Cela comprend les actions détenues dans le cadre de notre régime d'intéressement à long terme et des prêts destinés à l'achat d'actions dont les droits ne sont pas acquis et les actions privilégiées. Aucun profit ni aucune perte n'est comptabilisé dans les états du résultat au moment de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation des instruments de capitaux propres de la Société. Tout écart entre la valeur comptable et la contrepartie, en cas de réémission, est comptabilisé dans le surplus d'apport. Les droits de vote liés aux actions autodétenues sont annulés par la Société et aucun dividende ne leur est attribué.

RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

Le résultat de base par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Le résultat dilué par action ordinaire reflète l'effet dilutif lié au régime d'intéressement à long terme et aux autres régimes de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions, lequel est basé sur la méthode du rachat d'actions. La méthode du rachat d'actions détermine le nombre d'actions ordinaires additionnelles en supposant que le nombre d'actions que la Société a attribué aux employés a été émis.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les employés (y compris les membres de la haute direction et les administrateurs) de la Société reçoivent une rémunération sous forme de transactions dont le paiement est fondé sur des actions, par lesquelles les employés rendent des services en contrepartie d'instruments de capitaux propres (transactions réglées en instruments de capitaux propres). Les administrateurs indépendants reçoivent également, dans le cadre de leur rémunération, des unités d'actions différées (UAD) qui ne peuvent être réglées qu'en trésorerie (transactions réglées en trésorerie). L'effet dilutif, le cas échéant, des options en cours et des paiements fondés sur des actions est pris en compte à titre de dilution additionnelle dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire.

Transactions réglées en instruments de capitaux propres

Dans le cas des transactions réglées en instruments de capitaux propres, la Société évalue la juste valeur des attributions à base d'actions à la date d'attribution et comptabilise les coûts à titre de charge sur la période d'acquisition des droits applicable avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. Le coût est comptabilisé graduellement.

La Société estime le nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront ultimement acquis lorsqu'elle calcule la charge attribuable aux transactions réglées en instruments de capitaux propres. Aucune charge n'est comptabilisée pour les attributions d'instruments de capitaux propres dont les droits ne sont pas ultimement acquis.

Lorsque les droits sont acquis, le surplus d'apport est réduit du montant applicable et le capital social est augmenté du même montant.

Transactions réglées en trésorerie

Le coût des transactions réglées en trésorerie est évalué initialement à la juste valeur à la date de l'attribution. La juste valeur des UAD est passée à titre de charge au moment de l'attribution, étant donné qu'il n'existe pas de conditions d'acquisition des droits (note 19). Le passif est réévalué à la juste valeur chaque date de clôture jusqu'à la date de règlement au plus tard, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les états du résultat.

PROVISIONS

Lorsque la Société a une obligation actuelle découlant d'un événement passé, des provisions sont comptabilisées s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera requise pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La charge connexe aux provisions est présentée dans les états du résultat, nette de tout remboursement. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision est actualisé au moyen d'un taux courant avant impôt reflétant, le cas échéant, les risques spécifiques à ce passif. Lorsque les provisions sont actualisées, l'augmentation de la provision attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Société sera responsable de l'obligation future par suite d'un événement passé lié aux règlements juridiques ou aux litiges.

Provisions pour frais de restructuration

Les provisions pour frais de restructuration ne sont comptabilisées que lorsque les critères de comptabilisation sont pleinement respectés. Afin que les critères de comptabilisation soient respectés, la Société doit avoir en place un plan officiel détaillé quant à l'entreprise ou une partie de l'entreprise concernée, à l'emplacement et au nombre d'employés touchés, une estimation détaillée des frais connexes et un calendrier approprié. En outre, les employés touchés doivent aussi s'attendre valablement à ce que la restructuration ait cours ou que sa mise en œuvre ait commencé. La provision pour frais de restructuration inclut les frais de restructuration du personnel, les charges de réorganisation, les provisions pour contrats de location déficitaires, et la dépréciation du matériel et des aménagements des locaux loués.

CONTRATS DE LOCATION

La détermination qu'un accord constitue, ou contient, un contrat de location est fondée sur la substance de l'accord à la date de commencement, et prend en considération si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un actif donné ou de plusieurs actifs donnés, ou si l'accord confère un droit d'utiliser l'actif, même si ce droit n'est pas explicitement mentionné dans l'accord. La Société a évalué ses contrats de location et conclu qu'elle détient uniquement des contrats comportant des caractéristiques d'un contrat de location simple. Un contrat de location simple est un contrat qui ne transfère pas la quasi-totalité des risques et des avantages et la propriété d'un actif à un locataire. Les paiements au titre de la location simple sont comptabilisés à titre de charge dans les états du résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

FONDS DES CLIENTS

Les établissements de la Société au Royaume-Uni et en Europe détiennent des fonds pour le compte de clients, conformément aux règles relatives aux fonds des clients de la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni. Ces fonds et les passifs correspondants attribuables aux clients ne sont pas inclus dans les états de la situation financière consolidés, la Société n'étant pas leur détenteur réel. Les montants détenus pour le compte de clients à la date de clôture sont inclus à la note 23.

INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle de la Société est fondée sur les secteurs d'exploitation suivants : Canaccord Genuity, Gestion de patrimoine Canaccord Genuity et Non sectoriel et autres. Les activités de la Société sont groupées dans les régions suivantes : Canada, Royaume-Uni et Europe, autres établissements à l'étranger et États-Unis.

NOTE 06**Titres détenus et titres vendus à découvert**

	31 mars 2014		31 mars 2013	
	Titres détenus	Titres vendus à découvert	Titres détenus	Titres vendus à découvert
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	924 149 \$	823 148 \$	753 256 \$	617 841 \$
Actions et débetures convertibles	219 052	90 765	171 081	71 179
	1 143 201 \$	913 913 \$	924 337 \$	689 020 \$

Au 31 mars 2014, les titres de créance de sociétés et de gouvernements arrivaient à échéance de 2014 à 2097 (de 2013 à 2097 au 31 mars 2013) et portaient intérêt à des taux allant de 0,00 % à 15,00 % (de 0,00 % à 15,00 % au 31 mars 2013).

NOTE 07

Instruments financiers

CATÉGORIES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Au 31 mars 2014, les catégories d'instruments financiers autres que la trésorerie et les équivalents de trésorerie et la dette bancaire, détenus par la Société, se présentaient comme suit :

	Détenus à des fins de transaction	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Prêts et emprunts	Total
Actifs financiers					
Titres détenus	1 143 201 \$	— \$	— \$	— \$	1 143 201 \$
Montants à recevoir des courtiers en valeurs mobilières	—	—	2 006 183	—	2 006 183
Montants à recevoir des clients	—	—	418 799	—	418 799
Soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie	—	—	259 614	—	259 614
Autres créances clients	—	—	101 302	—	101 302
Placements	—	9 977	—	—	9 977
Total des actifs financiers	1 143 201 \$	9 977 \$	2 785 898 \$	— \$	3 939 076 \$
Passifs financiers					
Titres vendus à découvert	913 913 \$	— \$	— \$	— \$	913 913 \$
Montants à payer aux courtiers en valeurs mobilières	—	—	—	1 659 617	1 659 617
Montants à payer aux clients	—	—	—	965 229	965 229
Autres dettes fournisseurs et charges à payer	—	—	—	253 087	253 087
Dette subordonnée	—	—	—	15 000	15 000
Total des passifs financiers	913 913 \$	— \$	— \$	2 892 933 \$	3 806 846 \$

À la comptabilisation initiale, la Société n'a désigné aucun instrument financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

Tous les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est comptabilisée ou présentée sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs, telle qu'elle est décrite ci-dessous, en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble :

Niveau 1 – cours sur un marché actif (qui ne sont pas ajustés) pour des actifs ou des passifs identiques

Niveau 2 – techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur est directement ou indirectement observable)

Niveau 3 – techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur n'est pas observable)

Pour les instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente, la Société détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant le classement (en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Au 31 mars 2014, la Société détenait les catégories d'instruments financiers évalués à la juste valeur suivantes :

	31 mars 2014	Juste valeur estimée		
		Niveau 1	31 mars 2014 Niveau 2	Niveau 3
Titres détenus				
Titres de créance de sociétés	41 181 \$	— \$	41 181 \$	— \$
Titres de créance de gouvernements	882 968	357 917	525 051	—
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	924 149	357 917	566 232	—
Actions	201 666	175 228	26 125	313
Débetures convertibles	5 501	—	2 801	2 700
Placements privés	11 885	—	—	11 885
Actions et débetures convertibles	219 052	175 228	28 926	14 898
	1 143 201	533 145	595 158	14 898
Titres vendus à découvert				
Titres de créance de sociétés	(31 017)	—	(31 017)	—
Titres de créance de gouvernements	(792 131)	(366 894)	(425 237)	—
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	(823 148)	(366 894)	(456 254)	—
Actions	(90 765)	(83 166)	(7 599)	—
	(913 913)	(450 060)	(463 853)	—
Placements disponibles à la vente	9 977	—	4 247	5 730

	31 mars 2013	Juste valeur estimée		
		Niveau 1	31 mars 2013 Niveau 2	Niveau 3
Titres détenus				
Titres de créance de sociétés	50 873 \$	— \$	50 873 \$	— \$
Titres de créance de gouvernements	702 383	258 188	444 195	—
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	753 256	258 188	495 068	—
Actions	151 685	135 758	14 759	1 168
Débetures convertibles	5 304	5 304	—	—
Placements privés	14 092	—	—	14 092
Actions et débetures convertibles	171 081	141 062	14 759	15 260
	924 337	399 250	509 827	15 260
Titres vendus à découvert				
Titres de créance de sociétés	(27 895)	—	(27 895)	—
Titres de créance de gouvernements	(589 946)	(218 756)	(371 190)	—
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	(617 841)	(218 756)	(399 085)	—
Actions	(71 179)	(70 484)	(695)	—
	(689 020)	(289 240)	(399 780)	—
Placements disponibles à la vente	3 695	—	—	3 695
Contrepartie éventuelle	(14 218)	—	—	(14 218)

Variation des actifs financiers nets de niveau 3

31 mars 2013	4 737 \$
Acquisition d'actifs de niveau 3 au cours de l'exercice	14 943
Transfert vers les actifs de niveau 1	(8 339)
Transfert vers les actifs de niveau 2	(3 695)
Transfert des actifs du niveau 2 au niveau 3	2 700
Perte nette latente au cours de l'exercice	(4 026)
Reprise d'une contrepartie éventuelle	6 000
Paiement d'une contrepartie éventuelle	8 218
Autres	251
Perte réalisée au règlement de la contrepartie éventuelle	(126)
Cessions nettes au cours de l'exercice	(35)
31 mars 2014	20 628 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, 8,3 millions \$ d'actifs de niveau 3 ont été transférés au niveau 1, car les actions d'une société à capital fermé ont été inscrites en Bourse au Royaume-Uni. En outre, le placement en actions de la Société dans Euroclear a été transféré du niveau 3 au niveau 2, le calcul de la juste valeur étant dorénavant fondé sur une approche axée sur le marché. Des actifs de niveau 2 d'un montant de 2,7 millions \$ ont été transférés au niveau 3, la méthode d'évaluation utilisée pour l'établissement de la juste valeur ayant recouru à un facteur d'actualisation inobservable. Il n'y a eu aucun transfert entre les évaluations de la juste valeur du niveau 1 et du niveau 2. Le total de la perte nette latente comptabilisée au cours de l'exercice comprenait une perte de facilitation de 3,3 millions \$, ce qui a entraîné une réduction des produits tirés des commissions et des honoraires, et le solde restant a été comptabilisé dans les produits tirés de la négociation à titre de contrepartiste.

Estimation de la juste valeur**i. Instruments financiers de niveau 2**

Les instruments financiers de niveau 2 comprennent les placements de la Société dans certains titres de créance de sociétés et de gouvernements, dans des titres de créance convertibles et dans des actions négociées hors Bourse. La juste valeur des titres de créance de sociétés et de gouvernements et des titres de créance convertibles classés au niveau 2 est établie à l'aide des cours du marché pour des actifs ou des passifs identiques dans des marchés où il n'y a pas de transactions selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix. La Société examine régulièrement la fréquence et le volume des transactions au titre de ces instruments pour déterminer si l'information sur le prix est exacte.

ii. Placements disponibles à la vente

Les placements disponibles à la vente comprennent le placement en actions de la Société dans Euroclear dont la juste valeur estimée s'élevait à 4,2 millions \$ au 31 mars 2014 (3,7 millions \$ au 31 mars 2013). La juste valeur actuelle est déterminée au moyen d'une approche axée sur le marché fondée sur des transactions récentes de rachat d'actions. Auparavant, la juste valeur du placement dans Euroclear était déterminée au moyen de la valeur comptable des actifs nets, aucune autre donnée de marché observable étant disponible. Toutefois, en raison de la récente transaction de rachat d'actions, l'approche axée sur le marché a été jugée plus fiable.

Les placements disponibles à la vente comprenaient également le placement en actions et en débetures de la Société dans Canadian First Financial Holdings Limited (Canadian First), dont la juste valeur était estimée à 5,7 millions \$ au 31 mars 2014 (note 10). La juste valeur du placement dans Canadian First est déterminée par la Société au moyen d'une approche axée sur le marché fondée sur des informations jugées fiables par la Société, et elle constitue la meilleure estimation de la juste valeur facilement disponible. En l'absence de tout indicateur de marché, le coût historique a été utilisé.

iii. Placements privés détenus à des fins de transaction

La juste valeur des placements privés classés comme détenus à des fins de transaction est déterminée par la Société au moyen d'une approche axée sur le marché fondée sur les informations jugées fiables par la Société, et elle constitue la meilleure estimation de la juste valeur facilement disponible. Les prix des placements privés sont définis soit en fonction du dernier cours négocié, soit en fonction du dernier cours vendeur ou, si ces prix sont considérés comme étant périmés, la Société obtient des informations fondées sur certaines demandes de renseignements, sur des transactions récentes ou sur de nouvelles émissions en attente. La juste valeur des placements privés au 31 mars 2014 s'établissait à 11,9 millions \$ (14,1 millions \$ au 31 mars 2013).

Il est possible que les critères d'évaluation de la juste valeur énoncés précédemment ne soient pas représentatifs de la valeur nette de réalisation ou des valeurs futures. De plus, la Société estime que ses méthodes d'évaluation sont appropriées et conformes à celles qui devraient être utilisées par un participant au marché.

iv. **Contreparties éventuelles**

La Société a comptabilisé des contreparties éventuelles par suite des acquisitions d'Eden Financial Ltd. et de certains actifs et passifs de Kenosis Capital Partners. Au 31 mars 2014, la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de certains actifs et passifs de Kenosis Capital Partners était de néant (6,0 millions \$ au 31 mars 2013), les cibles de rendement n'ayant pas été atteintes, et la charge à payer pour la contrepartie éventuelle a été reprise. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, la Société a versé une contrepartie éventuelle de 9,1 millions \$ par suite de l'acquisition d'Eden Financial Ltd., dont une tranche de 8,9 millions \$ avait déjà été comptabilisée.

GESTION DES RISQUES

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte associé à l'incapacité d'une contrepartie de remplir ses obligations de paiement. Le risque de crédit est lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux montants nets à recevoir des clients et des courtiers en valeurs mobilières et aux créances clients. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit, compte non tenu de toute garantie détenue ou de tout rehaussement de crédit, correspond à la valeur comptable des actifs financiers présentée dans les états financiers consolidés aux 31 mars 2014 et 2013.

Le risque de crédit découle surtout des activités de négociation pour les particuliers et des comptes sur marge des particuliers. Afin de réduire au minimum son exposition, la Société applique certaines normes en matière de solvabilité et certaines limites quant aux transactions, et elle exige le règlement au comptant des transactions sur titres ou le règlement à la livraison. Les transactions sur marge sont garanties par les titres dans les comptes clients conformément aux limites établies par les organismes de réglementation pertinents et sont soumises aux procédés d'examen du crédit et de contrôle quotidien de la Société. La direction surveille la recouvrabilité des créances clients et évalue le montant de la provision pour créances douteuses. Les créances clients impayées devraient être recouvrables à moins de un an. Au 31 mars 2014, la Société a comptabilisé une provision pour créances douteuses de 13,2 millions \$ (14,0 millions \$ au 31 mars 2013) (note 9).

La Société est aussi exposée au risque que les contreparties aux transactions ne remplissent pas leurs obligations. Les contreparties sont composées surtout de courtiers en valeurs mobilières, d'agences de compensation, de banques et d'autres institutions financières. La Société ne se fie pas entièrement aux notes attribuées par les agences de notation de crédit pour évaluer les risques de contrepartie. La Société atténue le risque de crédit en effectuant ses propres évaluations diligentes des contreparties, en obtenant et en analysant l'information concernant la structure des instruments financiers, et en demeurant au fait des nouveautés sur le marché. La Société gère également ce risque en effectuant des examens de crédit réguliers afin d'évaluer la solvabilité, en examinant la concentration des titres et des emprunts, en détenant et en évaluant à la valeur du marché la garantie de certaines transactions et en agissant par l'entremise d'organismes de compensation offrant des garanties d'exécution.

Aux 31 mars 2014 et 2013, la concentration la plus importante de la Société par type de contrepartie était auprès d'institutions financières et de clients institutionnels. La direction est d'avis que les transactions se font dans le cours normal des affaires et ne prévoit aucune perte importante découlant de la non-exécution.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société ne puisse satisfaire à la demande de liquidités ou s'acquitter de ses obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance. La direction de la Société est responsable de passer en revue les sources de liquidités afin de s'assurer que les fonds sont rapidement disponibles pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance, et de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour soutenir ses stratégies commerciales et la croissance de ses activités. En raison de ses activités, la Société est tenue de détenir des capitaux aux fins de l'exploitation et de la réglementation. Les actifs à court terme figurant dans les états de la situation financière de la Société sont très liquides. La plupart des positions liées aux titres détenus sont facilement négociables, et toutes ces positions sont comptabilisées à leur juste valeur. Les créances clients sont généralement garanties par des titres facilement négociables et font l'objet d'un examen quotidien pour déceler toute baisse de valeur et déterminer leur recouvrabilité. Les montants à recevoir des courtiers et à payer à ceux-ci ont trait à des transactions ouvertes à court terme, qui se règlent généralement dans le cycle normal de règlement de trois jours, à des titres garantis qui sont empruntés ou prêtés dans le cadre de transactions qui peuvent être conclues à vue en quelques jours, et à des soldes pour le compte des remisiers qui représentent les soldes nets liés à leurs comptes clients. Des renseignements supplémentaires sur les objectifs de la Société en matière de structure du capital et de gestion du capital figurent à la note 22.

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers détenus par la Société au 31 mars 2014 :

Passif financier	Valeur comptable	Échéance contractuelle
Dettes fournisseurs et charges à payer	2 877 933 \$	Remboursable à moins de un an
Titres vendus à découvert	913 913	Remboursable à moins de un an
Dettes subordonnée	15 000	Remboursable à vue ¹

1) Sous réserve de l'approbation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

La juste valeur des dettes fournisseurs et charges à payer s'approche de leur valeur comptable et sera payée dans les 12 mois.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché. La Société répartit le risque de marché entre trois catégories : le risque lié à la juste valeur, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Risque lié à la juste valeur

Lorsqu'elle participe à des activités de prise ferme, la Société peut subir des pertes si elle ne réussit pas à revendre les titres qu'elle s'est engagée à acheter ou si elle est forcée de liquider son engagement en dessous du prix d'achat convenu. La Société est également exposée au risque lié à la juste valeur du fait de ses activités de négociation de titres de participation, de titres à revenu fixe et d'instruments financiers dérivés à titre de contrepartiste. Les titres à la juste valeur sont évalués aux cours du marché lorsque ceux-ci sont disponibles, et les variations de la juste valeur influent sur les résultats au fur et à mesure qu'elles surviennent. Le risque lié à la juste valeur découle également de la possibilité que les fluctuations des cours du marché influent sur la valeur des titres que la Société détient à titre de garanties des comptes sur marge des clients. La Société réduit son exposition au risque lié à la juste valeur au moyen de contrôles visant à limiter les niveaux de concentration et l'utilisation de capitaux dans ses comptes de négociation de stocks, ainsi que de procédés de contrôle des comptes sur marge.

Le tableau suivant présente l'incidence des variations de la juste valeur des instruments financiers sur le résultat au 31 mars 2014. Cette analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité à la juste valeur correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

	31 mars 2014			31 mars 2013		
	Valeur comptable	Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur le résultat net	Valeur comptable	Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur le résultat net
Instruments financiers	Actif (passif)			Actif (passif)		
Actions et débetures convertibles détenues	219 052 \$	8 593 \$	(8 593) \$	171 081 \$	5 425 \$	(5 425) \$
Actions et débetures convertibles vendues à découvert	(90 765)	(3 560)	3 560	(71 179)	(2 257)	2 257

Le tableau suivant présente l'incidence des variations de la juste valeur des instruments financiers classés comme disponibles à la vente sur les autres éléments du résultat global. Cette analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes et qu'il n'y a pas de perte de valeur permanente. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité à la juste valeur correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

	31 mars 2014			31 mars 2013		
	Valeur comptable	Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur les autres éléments du résultat global	Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur les autres éléments du résultat global	Valeur comptable	Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur les autres éléments du résultat global	Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur les autres éléments du résultat global
Instruments financiers						
Placements	9 977 \$	712 \$	(712) \$	3 695 \$	195 \$	(195) \$

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt influent sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs des instruments financiers détenus par la Société. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt associé à ses soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, à sa dette bancaire, à sa facilité de crédit à court terme, à la tranche à revenu fixe des titres détenus et des titres vendus à découvert, au montant net des soldes de clients et aux montants nets des soldes des courtiers en valeurs mobilières, ainsi qu'à sa dette subordonnée. La Société tente de limiter et de surveiller son exposition au risque de taux d'intérêt au moyen d'une analyse quantitative de ses positions nettes dans des titres à revenu fixe, des soldes de clients, des activités de prêt et d'emprunt de titres et des emprunts à court terme. La Société négocie des contrats à terme standardisés afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt. Les contrats à terme standardisés sont inclus dans les titres négociables détenus, nets des titres négociables vendus à découvert, aux fins du calcul de la sensibilité aux taux d'intérêt.

L'échéance de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est inférieure à trois mois. Les soldes nets des débiteurs (créditeurs) des clients donnent lieu à un produit (une charge) au titre des intérêts fondé(e) sur un taux d'intérêt variable. La dette subordonnée porte intérêt au taux préférentiel majoré de 4 %, payable mensuellement. La facilité de crédit à court terme porte intérêt à un taux lié au taux préférentiel payable mensuellement.

Le tableau suivant présente l'incidence qu'une augmentation ou une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur les soldes aux 31 mars 2014 et 2013 aurait sur le résultat net pour les exercices clos à ces dates. Les fluctuations de taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur les autres éléments du résultat global. Cette analyse de sensibilité suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité aux taux d'intérêt correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

	31 mars 2014			31 mars 2013		
	Valeur comptable	Incidence d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net ¹	Valeur comptable	Incidence d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net ¹
	Actif (passif)			Actif (passif)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie, nets de la dette bancaire	364 296 \$	2 470 \$	(2 470) \$	424 874 \$	2 430 \$	(2 582) \$
Titres négociables détenus, nets des titres négociables vendus à découvert	229 288	(872)	959	235 317	(2 154)	2 654
Créditeurs des clients, montant net	(546 430)	(3 888)	(2 082)	(695 733)	(4 043)	(1 205)
Soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie	259 614	1 852	(1 852)	327 173	1 886	(1 886)
Solde auprès de courtiers en valeurs mobilières, montant net	346 566	(47)	2	299 985	(300)	15
Dette subordonnée	(15 000)	(107)	107	(15 000)	(87)	87

1) Sous réserve d'un plancher de zéro.

Risque de change

Le risque de change découle de la possibilité que toute fluctuation des taux de change entraîne des pertes. Le principal risque de change auquel la Société est exposée découle de son placement dans ses filiales des États-Unis, de l'Australie, et du Royaume-Uni et de l'Europe. Ces filiales sont converties en utilisant le taux de change à la date de clôture. Toute fluctuation du dollar canadien par rapport au dollar américain, à la livre sterling ou au dollar australien entraînera une variation des profits latents (pertes latentes) à la conversion des comptes des établissements à l'étranger, comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Toutes les filiales peuvent aussi détenir des instruments financiers en monnaies autres que leur monnaie fonctionnelle, et, par conséquent, toute fluctuation des taux de change aura une incidence sur les profits et les pertes de change.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence qu'une variation de 10 % de la valeur des monnaies étrangères aurait sur le résultat net et sur les autres éléments du résultat global, lorsque l'exposition à ces monnaies étrangères est importante. L'analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité aux taux de change correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

Au 31 mars 2014 :

Monnaie	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur le résultat net	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global
Dollar américain	(913) \$	913 \$	5 485 \$	(5 485) \$
Livre sterling	(2 891)	2 891	50 093	(50 093)
Dollar australien	néant	néant	2 754	(2 754)

Au 31 mars 2013 :

Monnaie	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur le résultat net	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global
Dollar américain	(1 023) \$	1 023 \$	5 526 \$	(5 526) \$
Livre sterling	(2 238)	2 238	31 756	(31 756)
Dollar australien	néant	néant	4 361	(4 361)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de la valeur des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des indices ou des taux de change. Tous les instruments financiers dérivés devraient être réglés dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Contrats de change à terme

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change lié aux règlements de titres en monnaie étrangère en attente. La juste valeur de ces contrats est minime en raison de la courte durée jusqu'à leur échéance. Les profits et les pertes réalisés et latents ayant trait à ces contrats sont comptabilisés aux états du résultat consolidés au cours de la période considérée.

Les contrats à terme en cours au 31 mars 2014 étaient les suivants :

	Notionnel (en millions \$ US)	Cours moyen (\$ CA/\$ US)	Échéance	Juste valeur
Pour vendre des dollars américains	13,8 \$	1,11 \$	3 avril 2014	11 \$
Pour acheter des dollars américains	5,5	1,10	1 ^{er} avril 2014	13

Les contrats à terme en cours au 31 mars 2013 étaient les suivants :

	Notionnel (en millions \$ US)	Cours moyen (\$ CA/\$ US)	Échéance	Juste valeur
Pour vendre des dollars américains	14,8 \$	1,02 \$	1 ^{er} avril 2013	(4) \$
Pour acheter des dollars américains	3,8	1,02	1 ^{er} avril 2013	6

Les activités canadiennes de la Société ont aussi une position acheteur nette sur les livres sterling de 2,5 millions £, à un cours moyen de 1,84 (\$ CA/£) et dont la date d'échéance est le 30 avril 2014. Ces contrats ont été conclus afin d'atténuer le risque de change sur les soldes de trésorerie détenus en monnaies étrangères. La juste valeur de ces contrats est minime en raison de la courte durée jusqu'à leur échéance.

Le secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity de la Société au Royaume-Uni et en Europe se charge de la négociation de contrats de change à terme pour le compte de ses clients et de conclure des contrats correspondants avec les contreparties. La Société n'a pas d'exposition nette importante, en supposant que les contreparties ne manquent pas à leurs obligations. Les contrats de change à terme sont principalement libellés en livres sterling, en dollars américains ou en euros. Leur échéance moyenne pondérée était de 115 jours au 31 mars 2014 (75 jours au 31 mars 2013). Le tableau qui suit présente la juste valeur des actifs et des passifs des contrats à terme ainsi que le notionnel de ces contrats à terme au 31 mars 2014. La juste valeur des actifs et des passifs des contrats à terme est incluse dans les soldes des créances clients et des dettes fournisseurs.

	31 mars 2014			31 mars 2013		
	Actifs	Passifs	Notionnel	Actifs	Passifs	Notionnel
Contrats de change à terme	1 359 \$	(1 365) \$	327 386 \$	4 483 \$	(4 483) \$	352 205 \$

PRÊT ET EMPRUNT DE TITRES

La Société exerce des activités de prêt et d'emprunt de titres principalement pour faciliter le processus de règlement des titres. Ces arrangements sont généralement à court terme, des intérêts étant reçus lorsque les montants en trésorerie sont livrés et des intérêts étant versés lorsque les montants en trésorerie sont reçus. Ces transactions sont entièrement garanties et sont assujetties quotidiennement à des appels de marge pour combler toute insuffisance entre la valeur de marché du titre donné et la somme

reçue en garantie. Ces transactions sont garanties par des espèces ou des titres, y compris des bons du trésor et des obligations gouvernementales, et sont comptabilisées dans les créances clients et les dettes fournisseurs. L'intérêt gagné sur les garanties en trésorerie est fondé sur un taux variable. Au 31 mars 2014, les taux variables s'établissaient dans une fourchette de 0,00 % à 0,66 % (de 0,00 % à 0,63 % au 31 mars 2013).

	Trésorerie		Titres	
	Prêtée ou livrée en garantie	Empruntée ou reçue en garantie	Prêtés ou livrés en garantie	Empruntés ou reçus en garantie
31 mars 2014	158 430 \$	41 290 \$	41 253 \$	190 689 \$
31 mars 2013	168 371	36 710	36 047	199 956

DETTE BANCAIRE

La Société contracte des emprunts à vue ou des positions à découvert surtout pour faciliter le processus de règlement des titres pour ses propres transactions sur titres et pour celles des clients. La dette bancaire est garantie par des titres non réglés des clients ou des titres détenus par la Société. Au 31 mars 2014, la Société avait un solde impayé sur sa dette bancaire de néant (66,1 millions \$ au 31 mars 2013).

AUTRES FACILITÉS DE CRÉDIT

Les filiales de la Société disposent également de facilités de crédit auprès de banques au Canada et au Royaume-Uni pour un total de 720,8 millions \$. Ces facilités de crédit, constituées de prêts remboursables à vue, de lettres de crédit et de facilités de découvert d'un jour, sont garanties par des titres non réglés de clients ou des titres détenus par la Société. Au 31 mars 2014, aucun solde n'était impayé sur les autres facilités de crédit.

Une filiale de la Société a également fourni des lettres de crédit de soutien garanties irrévocables d'une institution financière totalisant 0,9 million \$ (0,9 million \$ US) à titre de garantie de location pour ses locaux loués à Boston et à New York. Aux 31 mars 2014 et 2013, aucun solde n'était impayé en vertu de ces lettres de crédit de soutien.

NOTE 08

Participations dans d'autres entités

La Société détient une participation de 50 % dans Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. et Canaccord Genuity (Australia) Limited. Ensemble, ces entités exercent leurs activités sous la bannière Canaccord Genuity Australia et leur établissement principal est situé en Australie. Comme il en est question à la note 22, Canaccord Genuity (Australia) Limited est réglementée par l'Australian Securities and Investments Commission.

Au cours de l'exercice 2014, Canaccord Genuity Australia a comptabilisé un résultat net total de 1,3 million \$ ((3,9) millions \$ en 2013). Au 31 mars 2014, le cumul des participations ne donnant pas le contrôle s'établissait à 14,9 millions \$ (16,2 millions \$ au 31 mars 2013). Les informations financières résumées, y compris le goodwill à l'acquisition et les ajustements de consolidation, mais compte non tenu des éliminations intersociétés, sont présentées ci-après.

Le tableau qui suit est un résumé de l'état du résultat pour les exercices clos les 31 mars 2014 et 2013 :

Pour les exercices clos les	Canaccord Genuity Australia	
	31 mars 2014	31 mars 2013
Produits des activités ordinaires	28 138 \$	15 719 \$
Charges	26 160	21 012
Résultat net avant impôt	1 978	(5 293)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	690	(1 382)
Résultat net	1 288	(3 911)
Attribuable aux :		
Actionnaires de GCGI	644	(1 955)
Participations ne donnant pas le contrôle	644	(1 956)
Total des autres éléments du résultat global	308	(3 276)
Attribuable aux :		
Actionnaires de GCGI	154	(1 638)
Participations ne donnant pas le contrôle	154	(1 638)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	660	—

Le tableau qui suit est un résumé de l'état de la situation financière aux 31 mars 2014 et 2013 :

	Canaccord Genuity Australia	
	31 mars 2014	31 mars 2013
Pour les exercices clos les		
Actifs courants	31 897 \$	25 982 \$
Actifs non courants	32 008	34 500
Passifs courants	(10 067)	(3 834)
Passifs non courants	(155)	(2 081)

Le tableau qui suit est un résumé de l'information sur les flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2014 et 2013 :

	Canaccord Genuity Australia	
	31 mars 2014	31 mars 2013
Pour les exercices clos les		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	7 427 \$	(2 800) \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 217)	(110)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 550)	(250)
Incidence du change sur les soldes de trésorerie	(125)	375
Augmentation nette (diminution nette) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4 535 \$	(2 785) \$

NOTE 09**Créances clients et dettes fournisseurs et charges à payer****CRÉANCES CLIENTS**

	31 mars 2014	31 mars 2013
Courtiers en valeurs mobilières	2 006 183 \$	1 773 043 \$
Clients	418 799	320 564
Soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie	259 614	327 173
Divers	101 302	93 178
	2 785 898 \$	2 513 958 \$

DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	31 mars 2014	31 mars 2013
Courtiers en valeurs mobilières	1 659 617 \$	1 473 058 \$
Clients	965 229	1 016 297
Divers	253 087	237 380
	2 877 933 \$	2 726 735 \$

Les montants à payer à des courtiers et à recevoir de ceux-ci comprennent les soldes des opérations de prise en pension et de mise en pension de titres, les titres prêtés et empruntés ainsi que les soldes liés aux contreparties des courtiers.

Les achats de titres des clients se font en trésorerie ou sur marge. Dans le cas des titres achetés sur marge, la Société accorde un prêt au client pour l'achat de titres, en prenant en garantie les titres achetés ou d'autres titres dans le compte du client. Les montants des prêts aux clients sont limités par les règlements sur les marges de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et d'autres organismes de réglementation, et sont soumis aux procédés d'examen de crédit et de contrôle quotidien de la Société.

Les montants à recevoir des clients ou à verser à ces derniers sont exigibles à la date de règlement de la transaction. Les prêts sur marge sont remboursables à vue et sont garantis par les actifs dans les comptes des clients. L'intérêt sur les prêts sur marge et sur les sommes dues aux clients est fondé sur un taux variable (respectivement de 6,00 % à 6,25 % et de 0,00 % à 0,05 % au 31 mars 2014, et respectivement de 6,00 % à 6,25 % et de 0,00 % à 0,05 % au 31 mars 2013).

Au 31 mars 2014, la provision pour créances douteuses était de 13,2 millions \$ (14,0 millions \$ au 31 mars 2013). Voir ci-dessous pour les fluctuations de la provision pour créances douteuses :

	Total
Au 31 mars 2013	13 986 \$
Charge pour l'exercice	6 208
Recouvrements	(6 022)
Sorties du bilan	(1 860)
Change	844
Au 31 mars 2014	13 156 \$

NOTE 10 Placements

	31 mars 2014	31 mars 2013
Disponibles à la vente	9 977 \$	3 695 \$

La Société détient un placement dans Euroclear, l'une des principales chambres de compensation pour les titres négociés sur le marché européen.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, la Société a effectué un placement de 5,0 millions \$ dans les actions ordinaires et de 0,7 million \$ dans les certificats de débetures et de bons de souscription de Canadian First Financial Holdings Limited, une société fermée qui fournit des services financiers de détail au Canada.

Ces placements sont comptabilisés à la juste valeur, tel qu'il est décrit à la note 7.

NOTE 11 Matériel et aménagements des locaux loués

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
31 mars 2014				
Matériel informatique	10 628 \$	3 941 \$	6 687 \$	
Mobilier et matériel	21 494	14 913	6 581	
Aménagements des locaux loués	78 833	41 126	37 707	
	110 955 \$	59 980 \$	50 975 \$	
31 mars 2013				
Matériel informatique	10 231 \$	3 821 \$	6 410 \$	
Mobilier et matériel	21 073	15 478	5 595	
Aménagements des locaux loués	75 685	44 711	30 974	
	106 989 \$	64 010 \$	42 979 \$	
	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Aménagements des locaux loués	Total
Coût				
Solde au 31 mars 2012	9 840 \$	28 506 \$	68 322 \$	106 668 \$
Ajouts	2 487	995	3 490	6 972
Transferts	1 531	(5 818)	4 287	—
Cessions	(2 937)	(2 220)	(96)	(5 253)
Change	(690)	(390)	(318)	(1 398)
Solde au 31 mars 2013	10 231 \$	21 073 \$	75 685 \$	106 989 \$
Ajouts	2 550	2 688	10 237	15 475
Cessions	(6 109)	(2 771)	(12 706)	(21 586)
Change	3 956	504	5 617	10 077
Solde au 31 mars 2014	10 628 \$	21 494 \$	78 833 \$	110 955 \$

	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Aménagements des locaux loués	Total
Amortissement cumulé				
Solde au 31 mars 2012	3 855 \$	16 813 \$	34 916 \$	55 584 \$
Ajouts	2 592	2 592	8 000	13 184
Dépréciation	—	411	—	411
Transferts	1 100	(2 946)	1 846	—
Cessions	(2 921)	(1 054)	—	(3 975)
Change	(805)	(338)	(51)	(1 194)
Solde au 31 mars 2013	3 821 \$	15 478 \$	44 711 \$	64 010 \$
Ajouts	3 425	1 674	7 104	12 203
Cessions	(6 037)	(2 604)	(11 773)	(20 414)
Change	2 732	365	1 084	4 181
Solde au 31 mars 2014	3 941 \$	14 913 \$	41 126 \$	59 980 \$

NOTE 12**Regroupements d'entreprises****ACQUISITION POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014**

Le 25 juillet 2013, la Société a acquis la participation restante de 50 % de Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited (CGHKL) pour une contrepartie au comptant de 0,7 million \$ et elle détient désormais cette société en totalité. La juste valeur de l'actif net acquis se rapproche du montant de la contrepartie au comptant. Auparavant, la Société détenait une part d'intérêt de 50 % dans CGHKL par l'intermédiaire de sa participation dans Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. CGHKL détient un permis de la Securities and Futures Commission de Hong Kong.

ACQUISITIONS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013**i. Eden Financial Ltd.**

Le 1^{er} octobre 2012, la Société a acquis la totalité des activités de gestion de patrimoine d'Eden Financial Ltd., société indépendante de gestion de placements pour le compte de clients privés, pour une contrepartie de 20,3 millions \$ (12,8 millions £), dont 12,2 millions \$ (7,7 millions £) ont été versés à la clôture et un montant estimatif de 8,1 millions \$ (5,1 millions £) était payable après 12 mois, sous réserve de l'atteinte de certaines cibles de rendement relatives aux produits des activités ordinaires. La juste valeur des immobilisations corporelles nettes à la date d'acquisition s'élevait à 8,0 millions \$. Des immobilisations incorporelles identifiables de 2,9 millions \$ ont été comptabilisées relativement aux relations clients (note 13). Le goodwill de 9,4 millions \$ représente la valeur des synergies attendues de l'acquisition.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, la Société a versé une contrepartie éventuelle de 9,1 millions \$, dont une tranche de 8,9 millions \$ avait déjà été comptabilisée.

ii. Kenosis Capital Partners

Le 14 septembre 2012, la Société a signé une entente avec Kenosis Capital Partners (Kenosis Capital), banque d'investissement et groupe consultatif, portant sur l'acquisition de certains actifs et passifs pour une contrepartie au comptant de 1,2 million \$ et une contrepartie éventuelle additionnelle en fonction de l'atteinte de certaines cibles de rendement. La charge à payer pour la contrepartie éventuelle de 6,0 millions \$ a été reprise au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, les cibles de rendement n'ayant pas été atteintes.

La Société a comptabilisé un goodwill de 7,2 millions \$ relativement à cette acquisition. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, le goodwill s'est déprécié de 6,3 millions \$ (note 13).

NOTE 13 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

	Immobilisations incorporelles identifiables							
	Goodwill	Marques	Relations clients	Technologie	Logiciels en développement	Ententes de non-concurrence	Permis de négociation	Total
Montant brut								
Solde au 31 mars 2012	472 510 \$	46 618 \$	85 251 \$	5 975 \$	— \$	14 437 \$	197 \$	152 478 \$
Ajouts – Kenosis Capital	7 182	—	—	—	—	—	—	—
Ajouts – Eden Financial	9 416	—	2 899	—	—	—	—	2 899
Change	(4 422)	9	(1 634)	(204)	—	172	5	(1 652)
Solde au 31 mars 2013	484 686	46 627	86 516	5 771	—	14 609	202	153 725
Ajouts	—	—	—	—	7 002	—	—	7 002
Change	36 471	168	10 096	1 128	—	(251)	(7)	11 134
Solde au 31 mars 2014	521 157	46 795	96 612	6 899	7 002	14 358	195	171 861
Amortissement et dépréciation cumulés								
Solde au 31 mars 2012	—	(205)	(5 039)	—	—	(3 427)	—	(8 671)
Amortissement	—	(1 471)	(8 340)	(1 978)	—	(3 083)	—	(14 872)
Change	—	(21)	123	55	—	(56)	—	101
Solde au 31 mars 2013	—	(1 697)	(13 256)	(1 923)	—	(6 566)	—	(23 442)
Amortissement	—	—	(9 023)	(2 469)	—	(3 091)	—	(14 583)
Dépréciation	(6 250)	—	—	—	—	—	—	—
Change	—	(168)	(1 568)	(555)	—	105	—	(2 186)
Solde au 31 mars 2014	(6 250)	(1 865)	(23 847)	(4 947)	—	(9 552)	—	(40 211)
Valeur comptable nette								
31 mars 2013	484 686	44 930	73 260	3 848	—	8 043	202	130 283
31 mars 2014	514 907	44 930	72 765	1 952	7 002	4 806	195	131 650

L'imputation pour dépréciation de 6,3 millions \$ est liée au goodwill acquis dans le cadre de l'acquisition de certains actifs et passifs de Kenosis Capital Partners (note 12). Ce goodwill a été attribué à l'unité génératrice de trésorerie Autres établissements à l'étranger. Conformément à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs* (IAS 36), la valeur recouvrable de l'actif net de l'UGT Autres établissements à l'étranger est déterminée d'après les calculs de la juste valeur diminuée des coûts de la vente qui sont fondés sur des hypothèses relatives aux flux de trésorerie approuvées par la haute direction. Cette évaluation est classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. L'imputation pour dépréciation a été portée en diminution de la reprise de la contrepartie éventuelle, comme il en a été question à la note 7.

TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IDENTIFIABLES À DURÉE INDÉTERMINÉE

Les valeurs comptables du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée acquis par l'entremise des regroupements d'entreprises ont été affectées aux UGT de la façon suivante :

	Immobilisations incorporelles à durée indéterminée		Goodwill		Total	
	31 mars 2014	31 mars 2013	31 mars 2014	31 mars 2013	31 mars 2014	31 mars 2013
Canaccord Genuity						
Canada	44 930 \$	44 930 \$	242 074 \$	242 074 \$	287 004 \$	287 004 \$
Royaume-Uni et Europe	—	—	95 789	80 136	95 789	80 136
États-Unis	—	—	7 942	7 313	7 942	7 313
Autres établissements à l'étranger (Chine)	—	—	4 764	10 365	4 764	10 365
Autres établissements à l'étranger (Australie)	195	202	22 537	23 309	22 732	23 511
Autres établissements à l'étranger (Singapour)	—	—	31 539	29 208	31 539	29 208
Gestion de patrimoine						
Canaccord Genuity						
Royaume-Uni et Europe (îles de la Manche)	—	—	99 322	83 138	99 322	83 138
Royaume-Uni et Europe (Eden Financial)	—	—	10 940	9 143	10 940	9 143
	45 125 \$	45 132 \$	514 907 \$	484 686 \$	560 032 \$	529 818 \$

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation chaque année, au 31 mars, et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation. Si une telle indication existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle un goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont affectés. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable. Une perte de valeur réduit d'abord la valeur comptable de tout goodwill affecté à une UGT et, si elle subsiste, elle réduit ensuite les autres actifs de l'unité au prorata. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises au cours de périodes futures. La Société tient compte notamment de la relation entre sa capitalisation boursière et la valeur comptable de ses capitaux propres lors de l'examen des indices de dépréciation. Un test de dépréciation intermédiaire du goodwill a donc été effectué pour toutes les UGT pertinentes en date du 30 juin 2013, du 30 septembre 2013 et du 31 décembre 2013.

Conformément à l'IAS 36, les valeurs recouvrables de l'actif net des UGT ont été déterminées d'après les calculs de la juste valeur diminuée des coûts de la vente qui sont fondés sur des hypothèses relatives aux flux de trésorerie approuvées par la haute direction. Il y a un degré important d'incertitude entourant les estimations des montants recouvrables de l'actif net des UGT étant donné que ces estimations nécessitent la formulation d'hypothèses clés quant à l'avenir. Lorsque la direction pose de telles hypothèses, elle utilise sa meilleure estimation de la conjoncture économique et des conditions de marché futures dans le contexte des activités sur les marchés des capitaux et des activités de gestion de patrimoine de la Société. Ces évaluations sont classées au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

Les calculs de la juste valeur diminuée des coûts de la vente sont fondés sur des hypothèses, comme décrites ci-dessus, formulées à l'égard des flux de trésorerie futurs, de l'exonération des redevances liées à l'immobilisation incorporelle à durée indéterminée que sont les marques, des taux de croissance finaux et des taux d'actualisation. Aux fins de l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de la vente de chaque UGT, les flux de trésorerie sont projetés sur une période de cinq ans, un taux de croissance final est appliqué, et les flux de trésorerie sont ensuite actualisés à leur valeur actuelle. Le taux d'actualisation repose sur les circonstances particulières de chaque UGT et découle de l'estimation du coût moyen pondéré du capital de la Société. Le taux d'actualisation utilisé à l'égard de chaque UGT aux fins de ces calculs a été de 12,5 % pour le Canada ainsi que le Royaume-Uni et l'Europe (12,5 % au 31 mars 2013), de 14,0 % pour l'Australie, Singapour et les États-Unis (14,0 % au 31 mars 2013) et de 20,0 % pour la Chine (20,0 % au 31 mars 2013). Les estimations des flux de trésorerie à l'égard de chaque UGT reposent sur les hypothèses de la direction, comme décrites ci-dessus, et, pour les prévisions relatives au prochain exercice, elles utilisent des taux de croissance des produits des activités ordinaires annuels composés allant de 9,0 % à 15,0 % (de 9,0 % à 16,0 % au 31 mars 2013) ainsi que des estimations à l'égard des marges opérationnelles. Les taux de croissance des produits des activités ordinaires annuels composés utilisés ont été de 10,0 % pour le Canada, de 10,0 % pour le Royaume-Uni et l'Europe, de 10,0 % pour les États-Unis et de 12,7 % à 15,0 % pour les Autres établissements à l'étranger pour le secteur Canaccord Genuity, et de 9,0 % pour le Royaume-Uni et l'Europe pour le secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity. Les estimations de la direction à l'égard des augmentations des produits des activités ordinaires pour le prochain exercice en regard de l'exercice 2014, utilisés comme date de début pour les prévisions mentionnées ci-dessus, varient de (0,1) % à 23,0 % pour chaque UGT, à l'exception des Autres établissements à l'étranger. Les UGT Autres établissements à l'étranger en sont à un stade précoce de développement et, par conséquent, les produits des activités ordinaires de l'exercice 2014 étant à des niveaux de base

relativement bas, les estimations pour le prochain exercice à l'égard de ces UGT varient de 1,1 fois à 5,0 fois les produits des activités ordinaires comptabilisés à l'exercice 2014. Le taux de croissance final utilisé pour les UGT situées au Canada ainsi qu'au Royaume-Uni et en Europe a été de 3,0 % (3,0 % pour les UGT situées au Canada au 31 mars 2013) et de 5,0 % (5,0 % au 31 mars 2013) pour celles situées dans tous les autres établissements.

Au 31 mars 2014, un montant de 44,9 millions \$ d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée était alloué à l'UGT Canaccord Genuity Canada relativement à la marque Genuity. Dans le cadre du test de dépréciation annuel du goodwill au 31 mars 2014, une estimation des produits des redevances annuels est comprise dans les flux de trésorerie actualisés à cinq ans de l'UGT Canaccord Genuity Canada, au moyen de la méthode de l'exonération des redevances, accompagnée de la charge correspondante attribuée à chacune des autres UGT du secteur Canaccord Genuity pour la même période de prévision. Le taux de redevances a été établi à 2 % pour toutes les UGT.

Le test de sensibilité a été effectué dans le cadre du test de dépréciation annuel au 31 mars 2014 à l'égard du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée. Le test de sensibilité comprend l'évaluation de l'incidence que pourraient avoir des diminutions raisonnablement possibles des taux de croissance et des augmentations raisonnablement possibles des taux d'actualisation sur les montants recouvrables des UGT, toutes les autres hypothèses demeurant constantes.

Le test de dépréciation de la Société a établi que les valeurs recouvrables des UGT Autres établissements à l'étranger (Singapour et Chine) dépassent de respectivement 9,2 millions \$ et 2,0 millions \$ la valeur comptable; par conséquent, une diminution raisonnablement possible des taux de croissance des produits des activités ordinaires ou une augmentation raisonnablement possible des taux d'actualisation pourraient donner lieu à une perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée attribués à ces UGT. Par suite d'une augmentation du taux d'actualisation de 2,2 points de pourcentage pour Singapour (passant de 14,0 % à 16,2 %) ou de 4,3 points de pourcentage pour la Chine (passant de 20,0 % à 24,3 %), ou d'une diminution du taux de croissance final des produits des activités ordinaires de 5,7 points de pourcentage pour Singapour (passant de 12,7 % à 7,0 %) ou de 9,0 points de pourcentage pour la Chine (passant de 15,0 % à 6,0 %), ou d'une baisse des estimations relatives aux produits des activités ordinaires pour l'exercice 2015, soit le point de départ de la période de prévisions, la valeur recouvrable serait égale à la valeur comptable.

NOTE 14 Impôt sur le résultat

Les principales composantes de la charge d'impôt comprennent :

	31 mars 2014	31 mars 2013
États du résultat consolidés		
Charge d'impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	6 518 \$	9 668 \$
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	1 752	(1 466)
	8 270	8 202
Charge (recouvrement) d'impôt différé		
Charge afférente à la naissance et au renversement des différences temporaires	4 632	(12 313)
Incidence des variations des taux d'impôt	(309)	(484)
Avantage résultant d'une perte fiscale non comptabilisée précédemment	(62)	(332)
	4 261	(13 129)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisé(e) aux états du résultat	12 531 \$	(4 927) \$

La charge d'impôt sur le résultat de la Société diffère du montant qui serait obtenu en appliquant le taux d'impôt fédéral et provincial combiné du fait des éléments suivants :

	31 mars 2014	31 mars 2013
Résultat avant impôt sur le résultat	64 588 \$	(23 702) \$
Impôt sur le résultat au taux prévu par la loi estimé de 26,0 % (25,0 % en 2013)	16 793	(5 926)
Différence des taux d'impôt des administrations étrangères	1 679	(4 705)
Éléments non déductibles influant sur le calcul du revenu imposable	2 957	1 853
Variation de l'estimation des valeurs comptables et fiscales	2 328	(1 737)
Variation de l'actif d'impôt différé – période de résorption des différences temporaires	(2 882)	(129)
Pertes fiscales et autres différences temporaires non comptabilisées (utilisation des pertes fiscales antérieurement non comptabilisées)	(8 344)	5 717
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisé(e) aux états du résultat	12 531 \$	(4 927) \$

Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés par la Société et les variations survenues au cours de l'exercice sont présentés ci-après :

	États de la situation financière consolidés		États du résultat consolidés	
	31 mars 2014	31 mars 2013	31 mars 2014	31 mars 2013
Profit latent sur les titres détenus	(1 936) \$	(1 676) \$	73 \$	526 \$
Provisions pour litiges	1 675	2 047	372	(463)
Rémunération non versée	1 936	11	(1 615)	872
Fraction non amortie du coût en capital du matériel et des aménagements des locaux loués en excédent de leur valeur comptable nette	2 170	1 929	(68)	(807)
Fraction non amortie des prêts destinés à l'achat d'actions ordinaires	3 792	6 010	2 217	(2 648)
Reports de pertes en avant	4 531	10 456	7 024	(886)
Frais d'émission d'actions ordinaires et privilégiées	1 253	1 697	444	557
Régime d'intéressement à long terme	15 431	13 510	(1 244)	(4 022)
Autres immobilisations incorporelles	(24 086)	(25 726)	(2 720)	(4 817)
Placement dans une société en commandite	—	—	—	(675)
Divers	1 941	1 718	(222)	(766)
	6 707 \$	9 976 \$	4 261 \$	(13 129) \$

Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés dans les états de la situation financière consolidés sont comme suit :

	31 mars 2014	31 mars 2013
Actifs d'impôt différé	9 735 \$	12 552 \$
Passifs d'impôt différé	(3 028)	(2 576)
	6 707 \$	9 976 \$

Les variations du montant net des actifs d'impôt différé survenues au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	31 mars 2014	31 mars 2013
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril	9 976 \$	(4 130) \$
(Charge) recouvrement d'impôt de l'exercice comptabilisé(e) dans les états du résultat consolidés	(4 261)	13 129
Impôt différé acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises	—	324
Effet de change sur les actifs et passifs d'impôt différé	621	(417)
Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	47	—
Recouvrement d'impôt de l'exercice comptabilisé dans les capitaux propres	—	1 215
Divers	324	(145)
	6 707 \$	9 976 \$

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser un actif d'impôt exigible et un passif d'impôt exigible et si l'actif et le passif d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale auprès de la même entité imposable.

Des pertes fiscales reportées en avant de 14,6 millions \$ (35,8 millions \$ en 2013) au Royaume-Uni et en Europe, et de néant (3,3 millions \$ en 2013) dans les Autres établissements à l'étranger (Australie) ont été comptabilisées à titre d'actifs d'impôt différé. Les pertes dans les deux territoires peuvent être reportées en avant indéfiniment. Au Canada, une perte fiscale reportée en avant de 3,1 millions \$ (2,7 millions \$ en 2013) a été comptabilisée comme actif d'impôt différé et elle peut être reportée en avant sur une période de 20 ans.

À la date de clôture, la Société a reporté en avant des pertes fiscales d'environ 29,1 millions \$ (42,8 millions \$ en 2013) pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Ces pertes sont liées à des filiales à l'extérieur du Canada qui ont subi des pertes par le passé, et qui peuvent également être assujetties à des restrictions législatives quant à leur utilisation et ne pas pouvoir être utilisées pour compenser le revenu imposable d'autres sociétés du groupe consolidé. Les filiales ne disposent pas de différences temporaires imposables ni de possibilités de planification fiscale qui pourraient, en partie, justifier la comptabilisation de ces pertes à titre d'actifs d'impôt différé puisqu'il n'est pas suffisamment probable qu'un avantage économique futur sera réalisé. Ces pertes arrivent à échéance en 2029.

Les autres différences temporaires non comptabilisées à titre d'actifs d'impôt différé liés aux filiales à l'extérieur du Canada s'établissaient à 17,3 millions \$ au 31 mars 2014 (19,6 millions \$ en 2013). Comme les filiales à l'extérieur du Canada ont subi des pertes par le passé et que les différences temporaires déductibles pourraient ne pas pouvoir être utilisées pour compenser le revenu imposable d'autres sociétés du groupe consolidé, aucun actif n'a été comptabilisé, étant donné qu'il n'est pas suffisamment probable qu'un avantage économique futur sera réalisé.

NOTE 15 Dette subordonnée

	31 mars 2014	31 mars 2013
Emprunt, intérêt payable mensuellement au taux préférentiel majoré de 4 % par année, remboursable à vue	15 000 \$	15 000 \$

L'emprunt est assujéti à un contrat de subordination et peut être remboursé uniquement avec l'autorisation préalable de l'OCRCVM. Aux 31 mars 2014 et 2013, les taux d'intérêt de la dette subordonnée étaient de respectivement 7,0 % et 7,0 %. La valeur comptable de la dette subordonnée s'approche de sa juste valeur en raison de la nature à court terme du passif.

NOTE 16 Actions privilégiées

	31 mars 2014		31 mars 2013	
	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions
Actions privilégiées de série A, émises et en circulation	110 818 \$	4 540 000	110 818 \$	4 540 000
Actions privilégiées de série C, émises et en circulation	97 450	4 000 000	97 450	4 000 000
Actions privilégiées de série C, détenues comme actions propres	(2 627)	(106 794)	(2 627)	(106 794)
	94 823	3 893 206	94 823	3 893 206
	205 641 \$	8 433 206	205 641 \$	8 433 206

i] ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE A

La Société a émis 4 540 000 actions privilégiées de premier rang de série A à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (actions privilégiées de série A) à un prix d'achat de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 113,5 millions \$. Le montant net total comptabilisé après déduction des frais d'émission, net de l'impôt différé de 1,0 million \$, s'est élevé à 110,8 millions \$.

Les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, si la Société en déclare, seront payés à un taux annuel de 5,5 % pour la période initiale de cinq ans prenant fin le 30 septembre 2016. Après cette date, le taux sera rétabli tous les cinq ans pour qu'il corresponde au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 3,21 %.

Les porteurs d'actions privilégiées de série A ont le droit, à leur gré, de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées de premier rang de série B à taux variable et à dividendes cumulatifs (actions privilégiées de série B), sous réserve de certaines conditions, le 30 septembre 2016 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions privilégiées de série B auront le droit de recevoir des dividendes préférentiels cumulatifs à taux variable payables trimestriellement, si la Société en déclare, à un taux équivalent au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 3,21 %.

La Société a l'option de racheter les actions privilégiées de série A le 30 septembre 2016 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés. Les actions privilégiées de série B sont rachetables au gré de la Société le 30 septembre 2021 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés.

ii] ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE C

La Société a émis 4 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série C à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (actions privilégiées de série C) à un prix d'achat de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 100,0 millions \$. Le montant net total comptabilisé après déduction des frais d'émission, net de l'impôt différé de 1,0 million \$, s'est élevé à 97,5 millions \$. Les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, si la Société en déclare, seront payés à un taux annuel de 5,75 % pour la période initiale de cinq ans prenant fin le 30 septembre 2016. Après cette date, le taux sera rétabli tous les cinq ans pour qu'il corresponde au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 4,03 %.

Les porteurs d'actions privilégiées de série C ont le droit, à leur gré, de convertir la totalité ou une partie de leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées de premier rang de série D à taux variable et à dividendes cumulatifs (actions privilégiées de série D), sous réserve de certaines conditions, le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions privilégiées de série D auront le droit de recevoir des dividendes préférentiels cumulatifs à taux variable payables trimestriellement, si la Société en déclare, à un taux équivalent au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 4,03 %.

La Société a l'option de racheter les actions privilégiées de série C le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés. Les actions privilégiées de série D sont rachetables au gré de la Société le 30 juin 2022 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés.

NOTE 17**Actions ordinaires**

	31 mars 2014		31 mars 2013	
	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions
Émises et entièrement libérées	713 140 \$	101 471 456	717 908 \$	102 896 172
Prêts destinés à l'achat d'actions ordinaires dont les droits ne sont pas acquis	(21 275)	(3 576 051)	(34 012)	(4 872 547)
Actions rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités aux fins d'annulation	(250)	(45 600)	—	—
Détenues aux fins du RILT	(38 426)	(4 734 446)	(45 440)	(4 961 829)
	653 189 \$	93 115 359	638 456 \$	93 061 796

i] AUTORISÉES

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale

ii] ÉMISES ET ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

	Nombre d'actions	Montant
Solde au 31 mars 2012	101 688 721	705 293 \$
Actions émises dans le cadre du RILT	844 766	8 996
Actions émises dans le cadre du régime d'achat d'actions de Corazon Capital Group Limited	170 562	1 503
Actions émises dans le cadre du programme de maintien en fonction	109 979	1 402
Actions émises dans le cadre des régimes de remplacement	198 872	1 528
Actions annulées	(116 728)	(814)
Solde au 31 mars 2013	102 896 172	717 908 \$
Actions émises dans le cadre du RILT [note 19]	1 626 844	14 511
Actions émises dans le cadre du programme de maintien en fonction [note 19]	160 656	2 048
Actions émises dans le cadre des régimes de remplacement [note 19]	528 924	4 816
Actions annulées	(3 741 140)	(26 143)
Solde au 31 mars 2014	101 471 456	713 140 \$

En août 2012, la Société a déposé un avis d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (OPRCNA) qui lui permettait de racheter, à sa discrétion, jusqu'à concurrence de 3 000 000 de ses actions ordinaires par l'intermédiaire de la TSX, entre le 13 août 2012 et le 12 août 2013. Cette démarche vise à permettre à la Société de racheter de ses actions ordinaires à des fins d'annulation. À la date de l'avis, les actions pouvant être rachetées représentaient 2,93 % des actions ordinaires en circulation de la Société. Entre le 13 août 2012 et le 12 août 2013, 924 040 actions ont été rachetées et annulées dans le cadre de l'OPRCNA.

Le 6 août 2013, la Société a déposé un avis de renouvellement de son OPRCNA qui lui permet de racheter, du 13 août 2013 au 12 août 2014, jusqu'à concurrence de 5 136 948 de ses actions ordinaires par l'intermédiaire de la TSX et de systèmes de négociation parallèles, conformément aux exigences de la TSX. À la date de l'avis, le nombre maximal d'actions pouvant être achetées dans le cadre de l'OPRCNA actuelle représentait 5,0 % des actions ordinaires en circulation de la Société. Entre le 13 août 2013 et le 31 mars 2014, 2 370 104 actions ont été rachetées dans le cadre de l'OPRCNA, dont 45 600 actions ont été détenues comme actions propres jusqu'à ce qu'elles soient annulées le 30 avril 2014.

iii] PRÊTS-SUBVENTIONS DESTINÉS À L'ACHAT D' ACTIONS ORDINAIRES

La Société offre aux employés des prêts-subventions destinés à l'achat d'actions ordinaires. Le solde des droits non acquis des prêts-subventions est présenté en réduction du capital social. Les prêts-subventions destinés à l'achat d'actions ordinaires sont amortis sur la durée d'acquisition des droits. La différence entre les valeurs non acquises et non amorties est incluse dans le surplus d'apport.

iv] RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

Pour les exercices clos les	31 mars 2014	31 mars 2013
Résultat de base par action ordinaire		
Résultat net attribuable aux actionnaires de GCGI	51 413 \$	(16 819) \$
Dividendes sur actions privilégiées	(11 762)	(11 720)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	39 651	(28 539)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	94 124 672	92 217 726
Résultat de base par action	0,42 \$	(0,31) \$
Résultat dilué par action ordinaire		
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	39 651	(28 539)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	94 124 672	s. o.
Effet dilutif dans le cadre du RILT	5 260 323	s. o.
Effet dilutif dans le cadre des autres régimes de paiements fondés sur des actions (nombre)	2 607 684	s. o.
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions ordinaires	101 992 679	s. o.
Résultat dilué par action ordinaire	0,39 \$	(0,31) \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2014, les instruments qui pouvaient potentiellement diluer le résultat par action, mais qui sont actuellement antidilutifs, n'étaient pas importants.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2013, tous les instruments comportant des actions ordinaires potentielles ont été exclus des calculs du résultat dilué par action, ces instruments étant antidilutifs.

Aucune autre transaction comportant des actions ordinaires ou des actions ordinaires potentielles, qui aurait eu une incidence importante sur le résultat par action, n'a eu lieu entre la date de clôture et la date d'autorisation de la publication de ces états financiers.

NOTE 18**Dividendes****DIVIDENDES SUR ACTIONS ORDINAIRES**

La Société a déclaré les dividendes sur actions ordinaires suivants au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 :

Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende en espèces par action ordinaire	Montant total de dividendes
31 mai 2013	10 juin 2013	0,05 \$	5 177 \$
30 août 2013	10 septembre 2013	0,05 \$	5 132 \$
22 novembre 2013	10 décembre 2013	0,05 \$	5 130 \$
21 février 2014	10 mars 2014	0,05 \$	4 988 \$

Le 3 juin 2014, le conseil d'administration a approuvé un dividende en espèces de 0,05 \$ par action ordinaire payable le 2 juillet 2014 aux actionnaires ordinaires inscrits le 20 juin 2014 (note 26).

DIVIDENDES SUR ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende en espèces par action privilégiée de série A	Dividende en espèces par action privilégiée de série C	Montant total de dividendes
21 juin 2013	2 juillet 2013	0,34375 \$	0,359375 \$	2 998 \$
13 septembre 2013	30 septembre 2013	0,34375 \$	0,359375 \$	2 998 \$
20 décembre 2013	31 décembre 2013	0,34375 \$	0,359375 \$	2 998 \$
14 mars 2014	31 mars 2014	0,34375 \$	0,359375 \$	2 998 \$

Le 3 juin 2014, le conseil a également approuvé un dividende en espèces de 0,34375 \$ par action privilégiée de série A payable le 30 juin 2014 aux porteurs d'actions privilégiées de série A inscrits le 13 juin 2014 (note 26).

Le 3 juin 2014, le conseil a également approuvé un dividende en espèces de 0,359375 \$ par action privilégiée de série C payable le 30 juin 2014 aux porteurs d'actions privilégiées de série C inscrits le 13 juin 2014 (note 26).

NOTE 19**Régimes de paiements fondés sur des actions****ij) RÉGIME D'INTÉRESSEMENT À LONG TERME**

En vertu du RILT, des unités d'actions temporairement inaccessibles (UATI) dont les droits sont généralement acquis sur trois ans sont attribuées aux participants admissibles. Pour les employés du Canada, une fiducie pour les avantages du personnel (la fiducie) a été constituée et : a) la Société y versera des fonds que le fiduciaire utilisera pour acheter sur le marché libre des actions ordinaires de la Société qu'il détiendra en fiducie jusqu'à l'acquisition des droits rattachés aux UATI; ou b) la Société émettra des actions ordinaires à même le capital autorisé aux participants suivant l'acquisition des droits rattachés aux UATI. Pour les employés des États-Unis et du Royaume-Uni, au moment de chaque attribution d'UATI, la Société attribuera des actions ordinaires qu'elle émettra à même le capital autorisé au moment de l'acquisition des droits s'y rattachant pour chaque participant.

Il y a eu 5 870 844 UATI (5 396 103 UATI pour l'exercice clos le 31 mars 2013) attribuées en remplacement de la rémunération en espèces versée aux employés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014. La fiducie a acquis 1 797 069 actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 (2 408 168 actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013).

La juste valeur des UATI à la date d'évaluation se fonde sur le cours moyen pondéré selon le volume à la date d'attribution et est amortie selon le calendrier d'acquisition graduelle sur la période d'acquisition des droits de trois ans. La juste valeur moyenne pondérée des UATI attribuées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 s'est établie à 6,18 \$ (6,20 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2013).

	Nombre
Attributions en cours au 31 mars 2013	9 128 169
Attributions	5 870 844
Actions dont les droits sont acquis	(3 666 660)
Actions auxquelles il a été renoncé	(749 110)
Attributions en cours au 31 mars 2014	10 583 243

	Nombre
Actions ordinaires détenues par la fiducie au 31 mars 2013	4 961 829
Actions acquises	1 797 069
Actions libérées à l'acquisition des droits	(2 024 452)
Actions ordinaires détenues par la fiducie au 31 mars 2014	4 734 446

ii) PRÊTS-SUBVENTIONS DESTINÉS À L'ACHAT D' ACTIONS ORDINAIRES

La Société offre des prêts à certains employés visant à financer partiellement l'achat d'actions de la Société et à accroître l'actionnariat des employés. Ces prêts sont des transactions réglées en instruments de capitaux propres et font généralement l'objet d'une renonciation sur une période de trois à cinq ans à compter de l'avance initiale du prêt ou à la fin de cette période de trois à cinq ans (note 17 iii)). Les droits de certains prêts-subventions destinés à l'achat d'actions ordinaires s'acquièrent en fonction des critères de rendement.

iii] RÉGIMES DE REMPLACEMENT D' ACTIONS

Par suite de l'acquisition de CSHP, les régimes de paiements fondés sur des actions suivants ont été mis sur pied en remplacement des régimes de paiements fondés sur des actions de CSHP existant à la date d'acquisition :

Régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de Collins Stewart Hawkpoint de remplacement mis en place par Groupe Canaccord Genuity Inc.

Le 21 mars 2012, la Société a mis sur pied le régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de remplacement, qui remplaçait les régimes de primes annuelles sous forme d'actions différées de CSHP existant à la date d'acquisition. Les employés admissibles qui participaient aux régimes de primes annuelles sous forme d'actions différées de CSHP se sont vu attribuer des droits en vertu du régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de remplacement. Les droits attribués s'acquièrent sur une période allant de un an à trois ans à partir de la date d'acquisition de CSHP. Selon l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (IFRS 3), une partie des droits attribués était incluse dans le prix d'acquisition de CSHP et une autre partie est différée et amortie dans la charge de rémunération au rendement sur la période d'acquisition des droits.

	Nombre
Attributions en cours au 31 mars 2013	466 645
Actions dont les droits ont été acquis	(349 200)
Actions auxquelles il a été renoncé	(18 214)
Attributions en cours au 31 mars 2014	99 231

Régime d'intéressement à long terme de Collins Stewart Hawkpoint de remplacement mis en place par Groupe Canaccord Genuity Inc.

Le 21 mars 2012, la Société a mis sur pied le RILT de remplacement, qui remplaçait les RILT de CSHP existant à la date d'acquisition. Les employés admissibles qui participaient aux RILT de CSHP se sont vu attribuer des droits en vertu du RILT de remplacement. Les droits attribués s'acquièrent graduellement chaque année sur une période de trois ans. Selon l'IFRS 3, une partie des droits attribués est incluse dans le prix d'acquisition de CSHP et une autre partie est différée et amortie dans la charge de rémunération au rendement sur la période d'acquisition des droits.

	Nombre
Attributions en cours au 31 mars 2013	711 700
Actions dont les droits ont été acquis	(177 283)
Actions auxquelles il a été renoncé	(37 421)
Attributions en cours au 31 mars 2014	496 996

Régime d'actionariat de Corazon Capital Group Limited

Dans le cadre de l'acquisition de CSHP, la Société a pris en charge l'obligation en cours au titre du régime d'achat d'actions de Corazon Capital Group Limited (régime d'achat d'actions de Corazon). Le régime d'achat d'actions de Corazon a été conclu par CSHP relativement à son acquisition de Corazon Capital Group Limited, firme indépendante de consultation en matière de placement établie à Guernesey.

L'obligation a été réglée par l'émission de 170 562 actions ordinaires de Canaccord, dont les droits ont été acquis en mars 2013, et une contrepartie au comptant de 2,2 millions \$ (1,4 million £). Selon l'IFRS 3, une partie des droits attribués est incluse dans le prix d'acquisition de CSHP et une autre partie a été différée et amortie dans la charge de rémunération au rendement sur la période d'acquisition des droits. Comme les droits des attributions ont été acquis en mars 2013, la totalité de l'attribution qui n'avait pas été comptabilisée à titre de contrepartie a été passée en charges. La contrepartie au comptant a été prise en considération dans l'établissement de la juste valeur de l'actif net de CSHP au moment du calcul de la répartition du prix d'acquisition.

iv] RÉGIME INCITATIF DE CSH

Dans le cadre de l'acquisition de CSHP, la Société a convenu de mettre sur pied un programme de maintien en fonction à l'intention des employés clés de CSHP. En septembre 2012, la Société a établi de manière définitive les modalités de ce programme et en a communiqué les dispositions aux employés visés. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, la Société a attribué 2 418 861 UATI, dont les droits sont acquis sur une période de cinq ans. Conformément au programme, les droits de un tiers du total des UATI (806 302 UATI) seront acquis au troisième anniversaire selon les modalités du RILT existant. Les droits des deux autres tiers des UATI (1 612 559 UATI) seront acquis selon les modalités du nouveau régime incitatif de CSH, soit la moitié des 1 612 559 UATI, au quatrième anniversaire et l'autre moitié, au cinquième anniversaire. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, des employés ont renoncé à l'attribution de 106 535 UATI (24 686 au 31 mars 2013). Au 31 mars 2014, le nombre total d'actions en circulation aux termes du régime incitatif de CSH s'élevait à 2 175 737 (2 323 859 au 31 mars 2013), dont 725 257 (774 633 au 31 mars 2013) sont incluses dans le RILT existant dont il est question ci-dessus.

Chaque date d'acquisition des droits, les UATI permettent au bénéficiaire de l'attribution de recevoir une somme au comptant ou des actions ordinaires de la Société. Si, à la date d'acquisition des droits, le cours de l'action est inférieur à 8,50 \$ par action, la Société, à sa discrétion, versera à l'employé une somme au comptant équivalant à a) 8,50 \$ multiplié par le nombre d'UATI dont les droits sont acquis à cette date ou b) la différence entre 8,50 \$ et le cours de l'action à la date d'acquisition des droits multipliée par le nombre d'UATI dont les droits sont acquis à cette date, majorée du nombre d'actions équivalant au nombre d'UATI dont les droits sont acquis à cette date. Si le cours de l'action est supérieur à 8,50 \$, les UATI attribuées par la Société font l'objet d'un règlement en actions ordinaires.

En vertu de ce régime, les attributions doivent faire l'objet d'un règlement total ou partiel en trésorerie si, au moment de l'acquisition des droits, le cours de l'action est inférieur à 8,50 \$. Dans la mesure où un règlement en trésorerie est considéré comme étant probable, une partie de ces attributions est traitée comme étant réglée en trésorerie et inscrite aux états de la situation financière à titre de passif. Au 31 mars 2014, la valeur comptable du passif s'élevait à 0,3 million \$ (0,7 million \$ au 31 mars 2013).

La juste valeur des UATI à la date d'attribution était de 8,50 \$, pour une valeur totale du régime de 20,2 millions \$, laquelle est amortie de façon graduelle.

v] OPTIONS SUR ACTIONS

La Société attribue des options sur actions ordinaires de la Société à des administrateurs et à des hauts dirigeants. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées à des administrateurs indépendants s'acquiescent sur une période de quatre ans et arrivent à échéance sept ans après la date d'attribution ou 30 jours après que le participant cesse d'être administrateur. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées à des hauts dirigeants s'acquiescent sur une période de cinq ans et arrivent à échéance à la première des éventualités suivantes à survenir : a) sept ans à partir de la date d'attribution; b) trois ans après le décès du porteur de l'option ou de tout autre événement mettant fin à son emploi; c) après l'annulation des actions visées par l'option du porteur dont les droits ne sont pas encore acquis, quelle qu'en soit la raison (à l'exception d'une retraite anticipée, mais y compris une démission sans qu'une entente de sortie officielle ne soit conclue ainsi qu'un licenciement motivé); ou d) en cas de retraite anticipée, après qu'il a été établi que le porteur de l'option a livré concurrence à la Société ou a violé des obligations de non-concurrence, de non-sollicitation ou de non-divulgaration. Le prix d'exercice est fondé sur la juste valeur de marché des actions ordinaires à la date d'attribution.

Le tableau qui suit présente un sommaire des options sur actions de la Société au 31 mars 2014, et des variations survenues au cours de la période close à cette date :

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au 31 mars 2013	2 384 910	9,84 \$
Attribuées	—	—
Arrivées à échéance	(115 642)	23,13
Actions auxquelles il a été renoncé	(309 636)	9,47
Solde au 31 mars 2014	1 959 632	9,23 \$

Le tableau suivant présente le sommaire des options sur actions en cours au 31 mars 2014 :

	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'actions ordinaires	Durée contractuelle restante moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette du prix d'exercice					
7,21 \$–9,48 \$	1 959 632	2,39	9,23 \$	1 959 632	9,23 \$

Les modèles d'évaluation des options exigent le recours à des hypothèses hautement subjectives, y compris la volatilité prévue des cours. La volatilité se fonde sur la tendance historique des cours de l'action de la Société. Toute modification apportée aux hypothèses subjectives peut avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Par conséquent, les modèles existants ne fournissent pas nécessairement une mesure unique fiable de la juste valeur des options sur actions de la Société.

vi] UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES

À compter du 1^{er} avril 2011, la Société a adopté un régime d'UAD pour ses administrateurs indépendants. Les administrateurs indépendants doivent tous les ans indiquer comment ils souhaitent que leur rémunération leur soit versée et peuvent préciser le pourcentage qui leur sera versé sous forme d'UAD et de trésorerie. Lorsqu'un administrateur quitte le conseil d'administration, les UAD en cours sont payées en trésorerie, le montant équivalant au nombre d'UAD octroyées étant multiplié par le cours de clôture de l'action à la fin du trimestre suivant immédiatement la fin de l'emploi. En vertu du régime, les administrateurs n'ont pas le droit de recevoir d'actions ordinaires de la Société, et en aucun cas les UAD ne confèrent au titulaire les droits ou privilèges d'un porteur d'actions ordinaires.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, la Société a attribué 54 332 UAD (50 839 UAD en 2013). La valeur comptable du passif lié aux UAD au 31 mars 2014 était de 1,1 million \$ (0,5 million \$ en 2013).

vii] CHARGE AU TITRE DE PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Pour les exercices clos les	31 mars 2014	31 mars 2013
Régime d'intéressement à long terme	28 806 \$	31 820 \$
Prêts-subventions destinés à l'achat d'actions ordinaires	10 249	14 286
Régimes de remplacement d'actions	3 483	6 978
Régime incitatif de CSH	5 719	2 893
Options sur actions	750	1 345
Unités d'actions différées	187	(4)
Divers	1 712	1 107
Charge au titre des paiements accélérés fondés sur des actions inclus dans les frais de restructuration	1 457	1 934
Total de la charge au titre des paiements fondés sur des actions	52 363 \$	60 359 \$

NOTE 20

Transactions entre parties liées

ij) FILIALES CONSOLIDÉES

Les états financiers comprennent les états financiers de la Société et des filiales agissant à titre de contrepartistes et des sociétés de portefeuille intermédiaires de la Société qui figurent dans le tableau qui suit :

	Pays de constitution en société	Participation en %	
		31 mars 2014	31 mars 2013
Canaccord Genuity Corp.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity SAS	France	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth (International) Limited	Guernesey	100 %	100 %
Canaccord Genuity Financial Planning Limited (anciennement Canaccord Genuity 360 Limited)	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Investment Management Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth Limited	Royaume-Uni	100 %	s. o.
Canaccord Genuity Financial Advisors Limited	Royaume-Uni	100 %	s. o.
Canaccord Genuity Wealth Group Limited	Royaume-Uni	100 %	s. o.
Canaccord Genuity Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth Management (USA) Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Estate Planning Services Ltd.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Asset Management Inc.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Adams Financial Group Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Collins Stewart Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Adams (Delaware) Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Adams Financial Group ULC	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity Securities LLC	États-Unis	100 %	100 %
Stockwave Equities Ltd.	Canada	100 %	100 %
CLD Financial Opportunities Limited	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity Singapore Pte Ltd.	Singapour	100 %	100 %
Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited	Chine (RAS de Hong Kong)	100 %	50 %
Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd.	Australie	50 %	50 %
Canaccord Genuity (Australia) Limited	Australie	50 %	50 %
加通贝祥 (北京) 投资顾问有限公司 (le nom anglais « Canaccord Genuity Asia Limited » est utilisé mais n'a aucun effet juridique dans la République populaire de Chine; le nom anglais anciennement utilisé était Beijing Parkview Balloch Investment Advisory Co. Limited) (doit être renommé Canaccord Genuity Asia (Beijing) Limited)	Chine	100 %	100 %
The Balloch Group Limited	Îles Vierges britanniques	100 %	100 %
Canaccord Genuity Asia (Hong Kong) Limited	Chine (RAS de Hong Kong)	100 %	100 %
Canaccord Genuity (Barbados) Ltd. (anciennement Canaccord International Ltd.)	Barbade	100 %	100 %

ii) RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ

Les montants figurant dans le tableau ci-dessous sont les montants comptabilisés à titre de charges relativement à des personnes qui font partie des principaux dirigeants, aux 31 mars 2014 et 2013 :

	31 mars 2014	31 mars 2013
Avantages du personnel à court terme	16 790 \$	5 922 \$
Paiements fondés sur des actions	2 001	1 823
Rémunération totale versée aux principaux dirigeants	18 791 \$	7 745 \$

iii] AUTRES TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les dettes fournisseurs et charges à payer comprennent les soldes suivants se rapportant aux principaux dirigeants :

	31 mars 2014	31 mars 2013
Dettes fournisseurs et charges à payer	4 769 \$	1 206 \$

iv] MODALITÉS DES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les transactions sur titres effectuées par la Société pour le compte de dirigeants et d'administrateurs se déroulent selon les mêmes modalités que celles pratiquées pour tous les clients. Les produits de commissions sur ces transactions ne sont pas importants par rapport à ceux tirés de l'ensemble des activités de la Société.

NOTE 21**Information sectorielle**

La Société exerce ses activités dans deux secteurs :

Le secteur Canaccord Genuity inclut les services de financement de sociétés, les activités de recherche et de négociation pour le compte de clients qui sont des sociétés, des institutions et des gouvernements ainsi que les activités de négociation à titre de contrepartiste au Canada, au Royaume-Uni et en Europe, et aux États-Unis. Les activités des Autres établissements à l'étranger comprennent les activités de Canaccord Genuity (Barbados) Ltd. (auparavant Canaccord International Ltd.), Canaccord Genuity Asia et la participation de 50 % dans Canaccord Genuity Australia et sont aussi incluses dans Canaccord Genuity.

Le secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity offre des services de courtage et des conseils en placement aux clients de détail ou institutionnels du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni et d'Europe.

Le secteur administratif Non sectoriel et autres inclut les services de courtage de correspondance, les intérêts, les produits des activités ordinaires et les charges libellés en monnaies étrangères qui ne sont pas précisément attribuables à Canaccord Genuity ou à Gestion de patrimoine Canaccord Genuity.

Les secteurs d'activité de la Société sont gérés de façon distincte, parce que chaque secteur offre des services différents et fait appel à des stratégies différentes en matière de personnel et de marketing. La Société évalue le rendement de chaque secteur d'activité d'après les résultats d'exploitation, sans égard aux participations ne donnant pas le contrôle.

La Société ne répartit pas le total de l'actif, le total du passif, le matériel et les aménagements des locaux loués entre les secteurs. L'amortissement des immobilisations corporelles est réparti entre les secteurs d'après la superficie en pieds carrés occupée. L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables est attribué au secteur Canaccord Genuity, puisqu'il se rapporte aux acquisitions de Genuity et à la participation de 50 % dans Canaccord Genuity Australia. L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre de l'acquisition de CSHP est attribué aux secteurs Canaccord Genuity et Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (îles de la Manche). L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre de l'acquisition d'Eden Financial Ltd. est attribué au secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (Eden Financial Ltd.). L'impôt sur le résultat est géré au niveau de la Société et n'est pas attribué aux secteurs d'exploitation. Tous les produits des activités ordinaires et le résultat d'exploitation sont tirés de clients externes. En outre, la Société ne répartit pas les flux de trésorerie par secteur à présenter.

Pour les exercices clos les

	31 mars 2014				31 mars 2013			
	Canaccord Genuity	Gestion de patrimoine Canaccord Genuity	Non sectoriel et autres	Total	Canaccord Genuity	Gestion de patrimoine Canaccord Genuity	Non sectoriel et autres	Total
Produits des activités ordinaires, compte non tenu des produits d'intérêts	606 150 \$	214 143 \$	10 402 \$	830 695 \$	531 051 \$	219 510 \$	17 362 \$	767 923 \$
Produits d'intérêts	9 640	9 893	5 016	24 549	9 982	12 102	7 115	29 199
Charges, à l'exception des éléments ci-dessous	488 670	185 978	46 008	720 656	475 988	187 919	54 974	718 881
Amortissement	14 858	10 146	1 782	26 786	21 074	10 735	1 970	33 779
Frais de développement	9 682	10 080	1 607	21 369	7 945	9 593	1 988	19 526
Charges d'intérêts	14 166	502	1 691	16 359	13 200	296	1 806	15 302
Frais connexes aux acquisitions	—	—	—	—	388	1 331	—	1 719
Frais de restructuration	5 486	—	—	5 486	15 232	15 485	900	31 617
Résultat avant impôt sur le résultat et imputations intersectorielles	82 928	17 330	(35 670)	64 588	7 206	6 253	(37 161)	(23 702)
Moins : Imputations intersectorielles	8 537	24 719	(33 256)	—	3 566	42 231	(45 797)	—
Résultat avant impôt sur le résultat	74 391 \$	(7 389) \$	(2 414) \$	64 588 \$	3 640 \$	(35 978) \$	8 636 \$	(23 702) \$

Aux fins de la présentation de l'information par secteur géographique, les activités de la Société ont été regroupées au Canada, au Royaume-Uni et en Europe, aux États-Unis et dans les Autres établissements à l'étranger. Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires de la Société par secteur géographique :

Pour les exercices clos les	31 mars 2014	31 mars 2013
Canada	273 276 \$	366 439 \$
Royaume-Uni et Europe	325 353	249 811
États-Unis	218 131	155 585
Autres établissements à l'étranger	38 484	25 287
	855 244 \$	797 122 \$

Le tableau suivant présente les principales informations ayant trait à la situation financière de chaque secteur géographique :

	Canada	Royaume-Uni et Europe	États-Unis	Autres établissements à l'étranger	Total
Au 31 mars 2014					
Matériel et aménagements des locaux loués	20 435 \$	18 240 \$	9 500 \$	2 800 \$	50 975 \$
Goodwill	242 074	206 051	7 942	58 840	514 907
Immobilisations incorporelles	62 763	60 165	78	8 644	131 650
Actifs non courants	325 272	284 456	17 520	70 284	697 532
Au 31 mars 2013					
Matériel et aménagements des locaux loués	21 172	9 757	9 751	2 299	42 979
Goodwill	242 074	172 417	7 313	62 882	484 686
Immobilisations incorporelles	66 483	51 473	47	12 280	130 283
Actifs non courants	329 729	233 647	17 111	77 461	657 948

NOTE 22

Gestion du capital

La Société a besoin de capitaux à des fins opérationnelles et aux fins de la réglementation, y compris le financement de ses activités actuelles et futures. La Société a une structure du capital fondée sur les capitaux propres, qui englobent les actions privilégiées, les actions ordinaires, le surplus d'apport, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global ainsi que la dette subordonnée. Le tableau ci-après présente le sommaire de notre capital aux 31 mars 2014 et 2013 :

Type de capital	31 mars 2014	31 mars 2013
Actions privilégiées	205 641 \$	205 641 \$
Actions ordinaires	653 189	638 456
Surplus d'apport	74 037	85 981
Résultats non distribués	144 799	126 203
Cumul des autres éléments du résultat global	91 014	(7 118)
Capitaux propres des actionnaires	1 168 680	1 049 163
Dette subordonnée	15 000	15 000
	1 183 680 \$	1 064 163 \$

Le cadre de la gestion du capital de la Société est conçu pour maintenir le capital à un niveau qui :

- respecte les ratios cibles des filiales réglementées de la Société, fixés par leurs organismes de réglementation respectifs;
- permet de financer les activités actuelles et futures;
- permet d'assurer que la Société peut s'acquitter de ses obligations financières à mesure qu'elles viennent à échéance;
- favorise la création de valeur pour les actionnaires.

Les filiales suivantes sont assujetties aux exigences en matière de capital réglementaire des organismes de réglementation de leur territoire respectif :

- La Corporation Canaccord Genuity est assujettie à la réglementation canadienne, principalement celle de l'OCRCVM.
- Canaccord Genuity Limited, Canaccord Genuity Wealth Limited et Canaccord Genuity Financial Planning Limited sont régies par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni.
- Canaccord Genuity Wealth (International) Limited détient un permis octroyé par la Guernsey Financial Services Commission, la Isle of Man Financial Supervision Commission et la Jersey Financial Services Commission et est réglementée par ces dernières.
- Canaccord Genuity Singapore Pte Ltd. est assujettie à la réglementation de l'Autorité monétaire de Singapour.
- Canaccord Genuity (Australia) Limited est réglementée par la Australian Securities and Investments Commission.
- Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited est réglementée à Hong Kong par la Securities and Futures Commission.
- Canaccord Genuity Inc. est un courtier en valeurs mobilières inscrit aux États-Unis et est assujettie principalement à la réglementation de la Financial Industry Regulatory Authority, Inc.
- Canaccord Genuity Wealth Management (USA), Inc. est un courtier en valeurs mobilières inscrit aux États-Unis et est assujettie principalement à la réglementation de la Financial Industry Regulatory Authority, Inc.
- Canaccord Asset Management Inc. est assujettie au Canada à la réglementation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Les exigences en matière de capital réglementaire peuvent varier quotidiennement en raison des dépôts de garantie obligatoires à l'égard des transactions en cours et des exigences en matière de prise ferme ou de fonds de roulement. En vue de se conformer à ces exigences, la Société pourrait être tenue de maintenir des liquidités et d'autres actifs liquides disponibles à un niveau suffisant pour satisfaire aux exigences en matière de capital réglementaire, et ne pas pouvoir utiliser ces actifs liquides dans le cadre de ses activités ou à des fins de décaissement. Certaines des filiales sont également assujetties à la réglementation en matière de retrait du capital, y compris le versement de dividendes à la Société. Au cours de l'exercice considéré, il n'y a eu aucun changement notable apporté à la politique de gestion du capital de la Société. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, les filiales de la Société se sont conformées à toutes les exigences minimales en matière de capital réglementaire.

NOTE 23

Fonds des clients

Les fonds des clients, qui sont détenus dans des comptes distincts par les activités au Royaume-Uni et en Europe, s'élevaient à 1 707,5 millions \$ (926,7 millions £) au 31 mars 2014 (1 606,2 millions \$; 1 042,0 millions £ en 2013). Ce montant comprenait des soldes de 10,1 millions \$ (5,5 millions £) (2,3 millions \$; 1,5 million £ en 2013) détenus au nom de clients aux fins du règlement de transactions en cours et des dépôts distincts de 1 697,4 millions \$ (921,2 millions £) (1 603,9 millions \$; 1 040,5 millions £ en 2013) détenus au nom de clients qui ne figurent pas dans les états de la situation financière consolidés. Les variations des soldes de règlement sont prises en compte dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

NOTE 24

Provisions et éventualités

PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle découlant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera requise pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Chaque date de clôture, la Société évalue le caractère approprié de ses provisions existantes et ajuste le montant au besoin. Voici un sommaire des changements survenus au cours des exercices clos les 31 mars 2014 et 2013 :

	Provisions pour litiges	Provisions pour frais de restructuration	Total des provisions
Solde au 31 mars 2012	12 943 \$	26 723 \$	39 666 \$
Ajouts	5 356	31 617	36 973
Utilisées	(5 515)	(48 464)	(53 979)
Recouvrements	(2 605)	—	(2 605)
Solde au 31 mars 2013	10 179 \$	9 876 \$	20 055 \$
Ajouts	3 314	5 486	8 800
Utilisées	(5 891)	(12 440)	(18 331)
Recouvrements	(190)	—	(190)
Solde au 31 mars 2014	7 412 \$	2 922 \$	10 334 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, la Société a engagé des frais de restructuration de 5,5 millions \$ qui se rapportaient à la réorganisation des activités de ventes et de négociation au Canada ainsi qu'au Royaume-Uni et en Europe, de même que certains frais liés à la fermeture de bureaux. En date du 31 mars 2014, les provisions pour frais de restructuration découlaient principalement des indemnités de fin de contrat de travail, les contrats de location déficitaires et la dépréciation des actifs connexes engagés dans le cadre de la restructuration de la Société. En date du 31 mars 2014, il est prévu que les provisions pour frais de restructuration seront utilisées en grande partie au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Engagements, procédures de litige et passif éventuel

Dans le cours normal des activités, la Société, à titre de maison de courtage, est partie à des litiges et, au 31 mars 2014, elle était défenderesse dans diverses poursuites judiciaires. La Société a établi des provisions pour les affaires en litige lorsque les paiements sont probables et peuvent raisonnablement être estimés. Même si l'issue de ces poursuites dépend d'une résolution future, l'évaluation et l'analyse de ces poursuites par la direction indiquent que la résolution ultime probable de ces poursuites, prises isolément ou dans leur ensemble, n'aura pas d'effet important sur la situation financière de la Société. Les sommes réclamées à l'égard de deux poursuites, ou qui pourraient être réclamées, sont importantes et, par conséquent, ces poursuites sont décrites ci-après.

En 2002, deux poursuites ont été intentées devant la Cour supérieure du Québec contre La Corporation Canaccord Genuity et d'autres défenderesses, y compris un autre courtier en valeurs mobilières. Dans les deux cas, il s'agit de recours collectifs qui comportent des allégations de pratiques illicites de négociation et de déclaration par la Société et une autre défenderesse et des allégations que la Société a fait preuve de négligence dans le cadre d'un placement privé en 2000. Le début des audiences est prévu pour septembre 2014. Canaccord entend contester vigoureusement ces allégations. L'issue de ces poursuites ne peut être prédite avec certitude. Une issue défavorable pourrait avoir une incidence néfaste importante sur la situation financière de la Société.

La Société fait également l'objet de réclamations invoquées ou non dans le cours normal des affaires, lesquelles, en date du 31 mars 2014, n'avaient pas donné lieu à des poursuites judiciaires. La Société ne peut pas déterminer quelle sera l'incidence de ces réclamations invoquées ou non sur sa situation financière; cependant, dans la mesure du possible, elle a comptabilisé une provision si des pertes découlant de ces réclamations invoquées ou non sont considérées comme probables et si de telles pertes peuvent être estimées de façon raisonnable. Certaines réclamations ont été invoquées contre la Société en ce qui a trait à la vente au Royaume-Uni de certains produits de gestion de patrimoine conventionnels, et elles pourraient être importantes si les hypothèses utilisées par la Société pour déterminer si ces

réclamations sont probables et si elles peuvent être évaluées changent au cours des futures périodes. Dans cette éventualité, la Société peut être tenue de comptabiliser une provision à l'égard d'une issue défavorable qui pourrait avoir une incidence néfaste importante sur la situation financière de la Société.

NOTE 25 Engagements

Les filiales de la Société se sont engagées à verser les loyers minimaux approximatifs suivants pour des locaux et du matériel au cours des cinq prochains exercices et par la suite :

2015	33 896 \$
2016	31 595
2017	26 825
2018	23 363
2019	18 307
Par la suite	65 965
	199 951 \$

Certains contrats de location, qui se rapportent principalement à la location de bureaux, sont assortis d'options de prolongation et prévoient un loyer fixé par paliers.

Certaines filiales de la Société ont conclu des contrats de sous-location. Les loyers minimaux approximatifs pour les locaux et le matériel au cours des cinq prochains exercices et par la suite sont indiqués ci-après :

2015	3 461 \$
2016	2 646
2017	1 107
2018	1 107
2019	829
Par la suite	4 254
	13 404 \$

NOTE 26 Événement postérieur à la date de clôture

DIVIDENDES

Le 3 juin 2014, le conseil d'administration a approuvé les dividendes en espèces suivants : dividende de 0,05 \$ par action ordinaire payable le 2 juillet 2014 aux actionnaires ordinaires inscrits le 20 juin 2014; dividende de 0,34375 \$ par action privilégiée de série A payable le 30 juin 2014 aux actionnaires inscrits le 20 juin 2014; dividende de 0,359375 \$ par action privilégiée de série C payable le 30 juin 2014 aux actionnaires inscrits le 13 juin 2014.